

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONCEPTION, GESTION ET
ÉVALUATION DES
POLITIQUES DE L'EMPLOI
ET DU TRAVAIL



PROGRAMME 155

CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU

Directrice des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est le programme soutien des politiques publiques portées par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (MTEI), ainsi que par la ministre déléguée chargée de l'insertion et le secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail.

Il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité du Secrétaire général des ministères sociaux (SGMS).

Il porte l'ensemble des emplois et la masse salariale correspondante des agents du MTEI exerçant en cabinet, en administration centrale et dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en métropole et les DIECCTE d'outre-mer.

En hors titre 2, le programme porte pour l'essentiel les crédits dédiés à la communication, aux applicatifs informatiques ministériels, aux études et statistiques, au contentieux, et à la gestion des ressources humaines. Enfin, il porte la subvention pour charges de service public de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

Le MTEI a été très fortement mobilisé en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire sur la situation économique et sociale du pays. Les moyens du programme tels que prévus par la LFI, notamment humains, ont non seulement été tournés vers l'objectif de réponse à la situation de crise mais également accrus pour tenir compte du surcroît de travail lié à la situation des entreprises et des salariés (au titre notamment du chômage partiel massif dès le début du confinement ou de la prévention des défaillances d'entreprises, et de la mise en œuvre du plan de relance avec le déploiement des mesures en faveur des jeunes).

Les services et agents du MTEI ont en effet été en première ligne pour soutenir et accompagner les entreprises dans tous les territoires.

Ainsi, pour faire face au surcroît exceptionnel d'activité qu'ont connu les services, lié en particulier à l'instruction des dossiers d'activité partielle dès le premier confinement, puis au développement du plan de soutien aux entreprises lorsqu'il s'est avéré que la crise s'installait dans la durée, plus de 300 agents occasionnels ont été progressivement recrutés et affectés dans les DIRECCTE à compter du mois d'avril 2020, sur autorisation expresse du Premier ministre.

Par ailleurs, pour récompenser les agents particulièrement impliqués dans la gestion de la crise du 1^{er} semestre 2020, une prime « COVID » a été versée aux agents concernés pour un montant de 1,7 M€.

Des surcoûts en termes de crédits de personnel ont donc été observés en 2020 et pour y faire face, de manière exceptionnelle, le programme a bénéficié d'une levée de la réserve de précaution à hauteur de 2,9 M€, d'une ouverture de crédits en loi de finances rectificative du 30 novembre 2020, à hauteur de 3,4 M€ en titre 2 (masse salariale) et d'une mobilisation des crédits du CAS Pensions pour un montant de 1,5 M€.

Au total, la consommation des crédits de titre 2 en 2020 a atteint 602,9 M€, dont 429,9 M€ au titre des crédits hors CAS Pensions. Le taux de consommation des crédits disponibles s'est élevé à 99,6%.

Par ailleurs et pour les mêmes raisons, le plafond d'emplois a été rehaussé de 84 ETPT par la loi de finances rectificative du 30 novembre 2020 (porté à 8 692 ETPT) pour permettre de couvrir le dépassement du plafond initial fixé par la LFI 2020 en raison de la mobilisation dans les DIRECCTE de 300 emplois de contractuels, représentant sur l'année 162 ETPT.

La consommation des emplois en 2020 s'est finalement élevée à 8 643 ETPT, en raison notamment de l'impact du report des concours initialement prévus, dû également à la crise. Le contexte de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (« OTE »), qui a subi des ajustements de calendrier après la période d'incertitude du premier confinement, explique aussi une partie de la réalisation de la consommation du plafond d'emplois.

En matière de crédits de fonctionnement, les surcoûts liés à la crise directement imputés sur le programme 155 se sont révélés assez limités dans la mesure où dans ce domaine[1] le programme ne porte que les crédits strictement « métiers » dédiés à la communication, aux applicatifs informatiques ministériels, aux études et statistiques, aux contentieux et à la gestion des ressources humaines du ministère du Travail. En effet, les crédits immobiliers, de fonctionnement courant, de bureautique et d'infrastructures informatiques sont mutualisés sur le programme 124 pour l'administration centrale et s'agissant des services déconcentrés relèvent désormais du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat ». C'est pourquoi, les importants surcoûts générés par la crise sanitaire sur les crédits mutualisés d'administration centrale ont été imputés sur le programme 124. Pour autant, des efforts majeurs réalisés sur le P124 ont bénéficié aux agents du MTEI notamment dans le champ informatique et bureautique, permettant à tous les agents d'être dotés de matériel nomade et ainsi d'assurer une totale continuité d'activité.

Dans ce contexte, sur le programme 155, la différence entre les surcoûts et les moindres dépenses de fonctionnement s'est avérée faible, et a pu être couverte en gestion.

Les crédits liés à la subvention pour charges de service public versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), opérateur en charge de la formation des agents de l'inspection du travail, ont aussi permis d'accompagner les réponses à la crise. L'INTEFP a ainsi pu opérer durant cette année atypique un virage majeur vers le numérique avec le déploiement de formations à distance pour les personnels et agents en formation. L'institut s'est également appuyé sur son réseau pour participer aux travaux importants menés pour réaliser les fiches repères par profession lors du déconfinement.

Les crédits de communication du ministère chargé du travail ont permis de financer plusieurs actions de communication notamment sur les mesures du plan de relance. Ainsi en 2020 a été lancée la campagne d'information sur la plate-forme www.1jeune1solution.gouv.fr, dédiée à l'accompagnement, la formation et à l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.

En matière d'études et statistiques, la crise sanitaire a conduit au report de certaines enquêtes mais elle a aussi donné lieu à de nouveaux travaux comme la construction de TRACOV, une enquête nationale sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire liée au COVID-19.

Par ailleurs, le programme 155 accompagne depuis 2019 le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement (GPI) dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, par le financement d'actions de communication, d'évaluation, de conseil et de systèmes d'information du ministère. Les crédits prévus par la LFI 2020 pour le PIC sur le P155 s'élevaient à 10,6 M€ en AE et CP.

La consommation 2020 des crédits PIC s'est élevée à 15,2 M€ en AE et 12,7 M€ en CP, soit une montée en puissance du rythme de consommation comparativement à l'année 2019. L'exécution supérieure de plus de 4M€ en AE et 2 M€ en CP par rapport aux crédits ouverts par la LFI a été rendue possible par l'obtention de reports de l'exercice 2019.

En fin de gestion, le programme 155 hors titre 2 a fait l'objet d'une annulation de crédits à hauteur de 2,5 M€ en AE et de 5,2 M€ en CP, comprenant l'intégralité de la réserve de précaution compte-tenu d'une prévision de sous-consommation.

Au total, la consommation finale du P 155 s'est élevée en hors titre 2 à 80,54 M€ en AE et 74,02 M€ en CP, soit un taux de consommation des crédits ouverts au 21 décembre de 93% en AE et 91% en CP après retraitement des crédits obtenus par fonds de concours reportables de droit et de ceux destinés au PIC.

[1] hors subvention pour charges de service public versée à l'INTEFP et hors crédits du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.2	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 2	Accroître l'efficacité de la gestion des moyens
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 2.2	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR 2.3	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 2.4	Respect des coûts et délais des grands projets
OBJECTIF 3	Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales
INDICATEUR 3.1	Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée
INDICATEUR 3.2	Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

INDICATEUR

1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,68	3,96	3,68	3,68	4,02	3,1
Pour information : effectifs gérés	effectifs physiques	18351	17971	Non déterminé	Non déterminé	17283	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines (DRH)

Mode de calcul : Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio effectifs « gérants / effectifs gérés » sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux tels qu'il existe en 2020 : santé / solidarité / sport, jeunesse et vie associative / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETPT et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'**effectif gérant** sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative, la formation, les conditions de travail et le pilotage de la GRH et des compétences.

L'**effectif géré** est l'effectif sous plafond d'emplois intégralement géré par les ministères sociaux. En 2020, l'effectif géré comprend les conseillers techniques sportifs (directeurs techniques nationaux, entraîneurs nationaux, conseillers techniques nationaux et régionaux) bien que leurs emplois budgétaires aient été transférés sur le programme 219 (Sport). Ils restent en effet encore en 2020 gérés intégralement (gestion administrative et paie notamment) par la DRH des ministères sociaux.

A noter que la méthodologie interministérielle d'élaboration du ratio d'efficacité de la GRH exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) ou des opérateurs Sport (CREPS, Ecoles...) alors même que les services gestionnaires RH assurent la gestion administrative d'une partie des effectifs de ces opérateurs. Les données n'intègrent pas non plus la population des ATSS (personnels administratifs, techniques de service social et de santé présents dans le secteur jeunesse et sport) qui relèvent pour leur gestion du ministère de l'éducation nationale. Du fait de cette méthodologie, seuls **63,8% des agents effectivement gérés sont pris en compte dans le ratio en 2020**. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, le nombre des effectifs gérants est minoré par application d'un coefficient de 63,8% à l'ensemble de l'effectif.

INDICATEUR

1.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des effectifs de la mission	%	6	6	6	6	6	6

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines (DRH) / Département de la qualité de vie au travail, santé sécurité au travail et médecine de prévention / Mission accidents, maladies et instances médicales

Mode de calcul :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé sur la base de l'effectif physique total rémunéré des ministères sociaux. Il s'agit du taux d'emploi légal au sens du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Depuis le 1^{er} janvier 2020, la notion de taux d'emploi direct disparaît mais le recours à la sous-traitance reste valorisé différemment sous la forme d'une déduction de la contribution. Les modalités de calcul sont simplifiées grâce à l'application d'un taux unique de 30 % du coût de la main-d'œuvre à déduire de sa contribution.

Depuis 2017, les données permettant la déclaration au FIPHFP sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central. Le département égalité professionnelle, diversité, inclusion réalise une requête permettant de connaître le taux, dans le calendrier imparti par le FIPHFP. Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une ultime consolidation au 30 juin de l'année N+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

L'efficience de la gestion des ressources humaines (RH) est mesurée par le ratio gérants / gérés, qui constitue l'indicateur d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines déterminée selon une méthodologie interministérielle.

Depuis sa création en 2013, la direction des ressources humaines (DRH) du secrétariat général des ministères sociaux assure la gestion des agents relevant des secteurs santé, solidarité, jeunesse, sport et vie associative, travail et emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés, ou, pour partie, la gestion des effectifs affectés au sein des opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion (ARS, opérateurs Sport).

La DRH assure la gestion d'un effectif réparti entre seize statuts d'emploi et quarante corps différents de fonctionnaires, ce qui rend la gestion particulièrement complexe.

La multiplicité des corps et des statuts gérés génère une charge de gestion importante notamment en termes d'avancements et promotions, de mobilité, de recrutement, de concours, de rémunérations, de formation, ...).

En outre, la restructuration de la DRH des ministères sociaux intervenue fin 2019 n'a pas encore produit sur les effectifs « gérants » (pour l'administration centrale) tous les effets de mutualisation attendus, du fait, notamment, de l'impact de la crise sanitaire en 2020.

Pour ces raisons, la baisse des effectifs gérés (-3,9 %) ne s'accompagne pas en proportion d'une baisse des effectifs « gérants ». Aussi, le ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines qui est constaté en réalisation 2020 (4,02) se dégrade par rapport à celui inscrit en prévision 2020 (3,68).

1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Les ministères sociaux poursuivent depuis plusieurs années une politique volontariste, en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le taux d'emploi (uniquement les effectifs hors effort financier) provisoire est supérieur à 6 % en 2020. Pour mémoire, il était de 6,9% en 2018 et 6,1% en 2019. Le taux provisoire 2020 présenté n'intègre pas l'effort financier réalisé en faveur des personnes en situation de handicap (c'est-à-dire les dépenses dites déductibles). Ainsi, les résultats provisoires de la mesure du taux d'emploi légal, sur la base de la comptabilisation des seuls effectifs sont conformes aux prévisions, sur l'ensemble du périmètre santé et solidarité, sport, jeunesse et vie associative, travail et emploi.

La part des agents de catégorie A parmi les agents en situation de handicap augmente de manière constante depuis 2017 (18,7% en 2017, 21% en 2018, et 25% en 2019), tandis que 53% des agents des ministères sociaux sont des agents de catégorie A.

Dans la continuité du quatrième plan d'actions en faveur des personnes handicapées, le plan 2019-2021 affiche la volonté des ministères sociaux de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ainsi, 6% des postes de catégorie A ouverts chaque année par concours sont accessibles aux personnes en situation de handicap par voie contractuelle. Le recrutement des apprentis a fait également l'objet de mesures spécifiques en faveur des personnes handicapées.

Les ministères sociaux se sont également assurés du maintien dans l'emploi des agents dont le handicap survient ou s'aggrave au cours de leur carrière. L'accompagnement des personnels concernés, en particulier la compensation du handicap pour permettre la pleine expression de leurs compétences, constitue une priorité.

Dans le cadre plus global de la politique interne de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, dont le handicap constitue l'un des 25 critères, les ministères sociaux sont détenteurs du label Diversité, obtenu en 2012 et renouvelé en 2020, et du label Égalité obtenu en 2018 et renouvelé en 2020.

OBJECTIF

2 – Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR

2.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
En administration centrale	€/poste	1572	1270	1480	1872	2466	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nombre de postes	5862	5860	Non déterminé	Non déterminé	5860	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / Département Appui et Ressources

Mode de calcul : Le ratio d'efficacité bureautique mesure le **coût bureautique moyen par poste, pour les services d'administration centrale**.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 (en CP) suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, PDA (*Personal Digital Assistant*), des imprimantes personnelles ou en réseau, des licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, coûts de formation bureautique des utilisateurs, achats de serveurs bureautiques, coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels et, le cas échéant, locations d'équipements afférentes à la bureautique. Depuis 2016, le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnement, flux et infogérance. Sont exclues les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre également les coûts internes (titre 2) de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie

INDICATEUR

2.2 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m ²	23,1	20,9	23		21,4	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m ² /poste de travail	13	12,8	12,3		12,8	12

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques

Source des données : Direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier (SGI)

Mode de calcul :

1. Ratio entretien courant / SUB en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre le montant total (en €) des dépenses d'entretien courant et d'exploitation et les m² SUB (Surface utile brute).

Les coûts d'entretien courant recouvrent les interventions régulières menées pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant leur bon fonctionnement, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes. Il s'agit des dépenses d'entretien courant mais aussi de maintenance préventive, de diagnostics, audits et expertises, de contrôles réglementaires. Les coûts d'entretien courant excluent les coûts des fluides et énergies, ainsi que les coûts d'exploitation (gardiennage, espaces verts, nettoyage). Elles n'intègrent pas non plus les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagement léger. Pour les locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

Les données relatives aux surfaces sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

2. Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m² et les postes de travail.

INDICATEUR

2.3 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Efficience de la fonction achat	M€	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

Commentaires techniques

Source des données : Direction des achats, des finances et des services (DFAS), sous-direction des achats et du développement durable (SDADD) et éléments transmis par la Direction des achats de l'Etat dans le cadre des rapports de résultats

Mode de calcul : La méthode interministérielle de calcul des économies achats est définie dans la note de la direction des achats de l'Etat (DAE) du 19 juillet 2016. Le périmètre de cet indicateur comprend les marchés des programmes de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » et de la mission « travail et emploi » et ce pour les services d'administration centrale et les services déconcentrés (les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS – et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE). Il agrège ainsi les données des deux programmes support des ministères sociaux (programmes 124 et 155) dont les achats sont très largement mutualisés. Ces modalités ont été ajustées en 2019, **la conférence des achats de l'Etat du 19 novembre 2018 a validé de nouvelles modalités d'imputation des résultats d'efficience économique des achats publics**. Le principe mis en œuvre depuis consiste, selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur à imputer l'économie constatée au service porteur de la démarche achat concernée et non plus au profit du service effectuant la dépense. Ainsi, une économie achat réalisée sur un marché interministériel de la Direction des achats de l'Etat (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

INDICATEUR

2.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'écart calendaire agrégé (projets immobiliers)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets immobiliers)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 – Efficience bureautique

La performance mesurée par l'indicateur interministériel d'efficience bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs d'administration centrale des ministères sociaux : santé, solidarité, sport, jeunesse et vie associative, travail et emploi. Cet effort a nécessité depuis 2014 un renouvellement d'ampleur des ressources bureautiques communes (serveurs et logiciels).

Dans la continuité du projet Moebius, engagé en 2016 et achevé en 2017, l'ensemble des postes bureautiques fait l'objet depuis 2018 d'une migration de Windows 7 puis Windows 10 qui s'est achevée en 2020 sur le périmètre de l'administration centrale et des ARS.

Par ailleurs, l'accompagnement du déploiement du travail à distance initié en 2017 se poursuit, notamment pour faciliter toute forme de travail à distance et en mobilité. Les grèves de transport de fin 2019 et surtout la crise sanitaire de 2020 ont considérablement renforcé cette orientation.

A cet égard, la réalisation 2020 s'avère bien supérieure à la prévision de 1480€ en raison principalement des surcoûts liés à la crise sanitaire, incluant des dépenses d'investissement mais aussi des dépenses de fonctionnement exceptionnelles.

Le ratio s'établit à 2466€ dont 965€ de dépenses liées à la crise portant notamment sur :

- la généralisation des postes de travail portables pour 219€ par poste;
- le renforcement des accès distants pour 371€ par poste ;
- la téléphonie : consommation des services d'audioWebConférence et équipement en smartphones pour 263€ par poste ;
- les services de sécurité pour 112€ par poste.

Hors crise sanitaire le ratio s'établit à 1501€ soit légèrement supérieur à la cible, en raison de l'impact en 2020 de restes à payer de 2019 sur la téléphonie mobile suite à un litige avec le fournisseur.

Une étude lancée en 2020 a permis de proposer une trajectoire de transformation de l'environnement bureautique, s'appuyant sur les technologies « cloud » qui sera mise en œuvre à compter de 2021.

2.2 – Efficience de la gestion immobilière

Le ratio entretien courant/SUB s'établit pour 2020 à 21,4€/ m² soit, comme en 2019, en deçà du prévisionnel (la cible 2020 avait été fixée à 23€/m²). Ce ratio ne prend pas en compte l'impact particulier de la gestion de la crise sanitaire qui a obligé les services du ministère pendant les différentes phases de la crise (1^{er} confinement puis à partir de l'automne) à redéployer des surfaces au bénéfice des cellules de crise en renfort des services.

Un réajustement des dépenses prévisionnelles d'entretien courant a été réalisé au cours de ces dernières années.

Les dépenses relatives à la maintenance préventive sont stabilisées au regard du nouveau périmètre défini en 2017 : celui-ci a permis une meilleure ventilation des dépenses entre celles qui relèvent de la partie travaux et celles qui relèvent de la partie entretien.

Enfin, la mise en place du nouvel outil digital de gestion du parc immobilier, logiciel composé de plusieurs modules, a permis d'améliorer la gestion des espaces et des données « occupants », ainsi que la planification et le suivi des interventions de maintenance.

Le ratio SUN / poste de travail s'établit en 2020, pour l'administration centrale, à 12,8 m². Ce ratio affiche une stabilité au regard du réalisé 2019 (12,8 m²). Il devrait rester stable jusqu'à la mise en place du nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale en cours de finalisation.

2.3 – Efficience de la fonction achat

Les services acheteurs ont pour mission essentielle de satisfaire le juste besoin au juste prix. Le présent indicateur permet de mesurer la performance économique liée à l'intervention de l'acheteur sur les procédures notifiées durant l'année budgétaire. Il ne se trouve donc pas directement corrélé à la dépense finale, laquelle dépend de décisions et de contraintes intervenant en aval de l'action de l'acheteur et de la notification du marché.

Les objectifs d'économie achat étaient usuellement fixés sur trois ans. Or, lors de la rédaction du PAP 2019, les objectifs 2019-2021 n'ont pas été fixés par la DAE, ce qui n'avait pas permis de renseigner une prévision pour 2019, ni une cible pour 2020. Si les ministères sociaux ont légèrement dépassé les objectifs du triennal 2016-2018 (réalisés à 103,7%), on a pu noter un certain fléchissement du résultat en 2018 corrélé à une baisse significative de l'assiette achats. Celle-ci était passée de 345 M€ en 2015 (référence ayant servi à fixer les objectifs de ce triennal) à 213 M€ en 2018, soit une baisse de 38 % sous l'effet d'une part de la réorganisation territoriale et du transfert des crédits de fonctionnement courant des DRDJSCS et des DIRECCTE de métropole vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations », et d'autre part d'un effort continu de maîtrise de la dépense.

En 2020 le niveau de l'efficience de la fonction achat a été impacté par deux facteurs :

- L'année 2020 a été exceptionnelle. Du fait de la crise sanitaire, les services acheteurs ont été très fortement mobilisés pour répondre prioritairement aux besoins de gestion de la crise sanitaire. Certaines procédures non prioritaires ont par ailleurs été retardées. La performance visée prioritairement a essentiellement été liée à l'impératif de mettre en place dans des délais très contraints les solutions pour faire face à la pandémie et à ses conséquences. Les achats plus courants des ministères sociaux ont pâti de cette situation, ce qui a occasionné des reports de procédure et des prolongations de contrats en cours pour concentrer l'effort sur les actions liées à la crise.
- L'impact des confinements sur l'appropriation du SI achats de l'Etat APPACH par les acheteurs et le décommissionnement dès 2020 du système IMPACT qui permettait de traiter les données pour le présent indicateur ont sensiblement affecté la collecte des données 2020 dont les ministères sociaux ne pourront garantir la complétude pour ce qui les concerne.

2.4 - Respect des coûts et délais des grands projets

En matière **immobilière**, le programme 155 ne porte plus de crédits. Le champ de l'indicateur relatif aux projets immobiliers est donc sans objet pour ce programme. Ce sous-indicateur a donc été supprimé dans le cadre du PAP 2021.

S'agissant des systèmes d'information et de communication (SIC), le périmètre est défini par la liste actualisée annuellement par la direction interministérielle du numérique (DINUM) des 50 projets informatiques sensibles pour le gouvernement. En 2020, aucun projet n'est retenu dans cette liste.

OBJECTIF

3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR

3.1 – Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée	%	71	73	72		NC	70

Commentaires techniques**Commentaires techniques :**

Sources des données : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Mode de calcul : L'indicateur mesure, pour les publications faisant l'objet d'une programmation, le respect du calendrier mis en ligne en début d'année. Sa valeur correspond à la part des publications diffusées au plus tard le mois suivant la date programmée par rapport au total des publications programmées. La publication est donc considérée comme ayant respecté la programmation initiale si elle a été publiée, à un mois près, le mois annoncé dans le calendrier.

INDICATEUR**3.2 – Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation	Nb retombées médias	4893	4300	5000	5000	5558	>8000

Commentaires techniques**Commentaires techniques**

Sources des données : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) / organisme extérieur.

Mode de calcul : L'indicateur mesure la notoriété des travaux d'études, statistiques et de recherche, calculée par un prestataire externe de référence et ce, à partir du nombre de citations dans un panel de publications. Depuis 2007, le nombre de citations comptabilise les articles mentionnant soit la DARES (ou les services statistiques du ministère du travail), soit l'un des trois supports de publication de la DARES, soit les indicateurs sur les « chiffres du chômage » ou l'« emploi salarié » associés à la mention « ministère du travail » ou « ministère de l'emploi ».

ANALYSE DES RÉSULTATS**3.1. Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée**

La programmation des publications récurrentes de la DARES est publiée sur son site Internet. Le nombre important de publications, des retards dans la disponibilité des données mobilisées ou bien le souci de diffuser certaines publications non récurrentes en lien avec l'actualité économique et sociale, peuvent conduire à ajuster les dates de publication par rapport au calendrier prévu.

En 2020, la part des publications programmées et diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée ne peut pas être actualisée. En effet, compte tenu du contexte très particulier de cette année, les publications ont été réorientées sur les besoins de connaissances sur la situation du marché du travail durant la crise sanitaire. Ceci a nécessité une adaptation constante à l'évolution de la situation sanitaire et économique, rendant l'établissement d'un calendrier de publications difficilement possible.

Par ailleurs, la DARES souhaite développer une politique de mise à disposition d'informations statistiques et d'études afin de répondre à une demande croissante de connaissances et d'évaluations de la part des décideurs publics et acteurs du monde économique et social. Cette demande est portée par les évolutions du cadre législatif et réglementaire, par les mutations du marché du travail et par l'attention permanente portée à l'efficacité de la dépense publique. Plus largement, une telle politique de mise à disposition de données statistiques et d'études vise à éclairer le débat public sur les questions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

A ce titre, à compter du PAP 2021, l'indicateur « Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée » a été supprimé et l'indicateur « Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation » enrichi.

3.2. Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

A partir de 2018, le niveau de l'indicateur de notoriété des travaux de la DARES se situe à un niveau beaucoup plus bas que précédemment, en raison du changement de fréquence de plusieurs publications précédemment mensuelles, et en particulier, celles sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui détenait un fort potentiel de reprises presse. Cette publication est devenue trimestrielle en 2018. Ainsi, en 2017, 50 % des retombées presse portaient sur le chômage, un chiffre qui tombe à 35 % en 2018.

La Dares a engagé depuis le second semestre 2019 le développement et la valorisation d'actions de communication auprès des médias et des partenaires institutionnels. Son site internet a d'ailleurs été rénové au début de l'année 2021. Ainsi, l'accès à ses productions est rendu plus aisé, ce qui devrait contribuer à renforcer sa politique de diffusion des études et données.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, l'intérêt porté par les médias aux travaux diffusés sur les sujets en lien avec la conjoncture économique et sociale, les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle a été tel que l'ensemble des indicateurs relatifs à la notoriété des travaux de la Dares a atteint un niveau beaucoup plus élevé qu'attendu. En effet, la Dares a produit de nombreux documents éclairant les changements à l'œuvre sur le marché du travail. Ces travaux ont été très médiatisés aussi bien dans la presse quotidienne nationale et régionale que dans la presse professionnelle ou spécialisée. Ce contexte permet également d'enregistrer en 2020 une augmentation importante du trafic sur le site internet.

A compter du PAP 2021, l'indicateur « Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation » est constitué de trois sous-indicateurs : le nombre de citations dans un panel de publications, le nombre de visites sur le site (web) de la DARES et les occasions de voir.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 377 371	9 891 982	540		0 12 269 893	10 300 000
08 – Fonctionnement des services		2 644 730 16 097 240		194 389 430 113	2 839 119 16 527 353	2 839 119
09 – Systèmes d'information	7 337	15 362 887 19 461 722		0	15 362 887 19 469 059	15 362 887
10 – Affaires immobilières		24 973			0 24 973	0
11 – Communication		7 417 236 3 588 724			7 417 236 3 588 724	7 417 236
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 612 778 3 191 985		343 640	14 612 778 3 535 625	14 612 778
13 – Politique des ressources humaines	1 253	29 861 460 26 761 798		745 025	29 861 460 27 508 076	29 861 460
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 871 502 71 199 218				67 871 502 71 199 218	67 871 502
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172 90 866 821				83 443 172 90 866 821	83 443 172
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687 323 394 574				332 954 687 323 394 574	332 954 687
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214 15 793 817				21 364 214 15 793 817	21 364 214
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607 99 237 653				93 220 607 99 237 653	93 220 607
Total des AE prévues en LFI	598 854 182	69 899 091	0	194 389	668 947 662	679 247 662
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 638 830	+10 249 320 (hors titre 2)			+12 888 149	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 657 855	+11 146 128 (hors titre 2)			+16 803 983	
Total des AE ouvertes	607 150 867	91 488 928 (hors titre 2)			698 639 795	
Total des AE consommées	602 878 043	79 018 424	540	1 518 778	683 415 786	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 377 371	7 953 860	22 554		0 10 353 785	10 300 000
08 – Fonctionnement des services		2 862 209 14 183 675		194 389 150 150	3 056 598 14 333 825	3 056 598

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 155

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Systèmes d'information	7 337	15 360 852 18 490 879	82 576		15 360 852 18 580 793	15 360 852
10 – Affaires immobilières		19 847			0 19 847	0
11 – Communication		7 489 743 2 649 328			7 489 743 2 649 328	7 489 743
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 217 856 4 041 484		500 898	14 217 856 4 542 382	14 217 856
13 – Politique des ressources humaines	1 253	28 932 219 25 178 252		745 025	28 932 219 25 924 530	28 932 219
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 871 502 71 199 218				67 871 502 71 199 218	67 871 502
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172 90 866 821				83 443 172 90 866 821	83 443 172
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687 323 394 574				332 954 687 323 394 574	332 954 687
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214 15 793 817				21 364 214 15 793 817	21 364 214
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607 99 237 653				93 220 607 99 237 653	93 220 607
Total des CP prévus en LFI	598 854 182	68 862 879	0	194 389	667 911 450	678 211 450
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 638 830	+10 249 320 (hors titre 2)			+12 888 149	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 657 855	+19 319 776 (hors titre 2)			+24 977 631	
Total des CP ouverts	607 150 867	98 626 364 (hors titre 2)			705 777 230	
Total des CP consommés	602 878 043	72 517 325	105 131	1 396 073	676 896 572	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 175 932	8 058 566	136 071			0	9 300 000 10 370 569
08 – Fonctionnement des services		5 404 315 17 354 312	91 321	194 389	3 760 143	5 598 704	5 598 704 21 205 776
09 – Systèmes d'information	2 072	16 948 951 16 519 694	104 406			16 948 951	16 948 951 16 626 172
10 – Affaires immobilières		2 338 591 701 064				2 338 591	2 338 591 701 064
11 – Communication		7 436 380 3 544 001		59 475		7 436 380	7 436 380 3 603 476
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 653 722 5 713 594		569 064		14 653 722	14 653 722 6 282 658

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
13 – Politique des ressources humaines	3 352	28 814 585 26 748 556		370 000		28 814 585	28 814 585 27 121 908
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	72 085 906 69 827 030					72 085 906	72 085 906 69 827 030
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	85 833 693 85 205 024					85 833 693	85 833 693 85 205 024
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	333 271 905 328 843 538					333 271 905	333 271 905 328 843 538
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 752 975 20 494 570					21 752 975	21 752 975 20 494 570
18 – Personnels transversaux et de soutien	101 512 491 96 259 491					101 512 491	101 512 491 96 259 491
Total des AE prévues en LFI	614 456 970	75 596 544	0	194 389	0	690 247 903	699 547 903
Total des AE consommées	602 811 008	78 639 787	331 798	998 539	3 760 143		686 541 276

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 175 932	10 363 836	114 057			0	9 300 000 12 653 825
08 – Fonctionnement des services		3 355 322 9 586 075	82 213	194 389	1 128 043	3 549 711	3 549 711 10 796 331
09 – Systèmes d'information	2 072	16 948 951 14 772 503	61 927	152 000		16 948 951	16 948 951 14 988 501
10 – Affaires immobilières		4 041 419 1 467 853				4 041 419	4 041 419 1 467 853
11 – Communication		7 509 758 3 356 077		59 475		7 509 758	7 509 758 3 415 552
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 257 508 5 893 891		523 223		14 257 508	14 257 508 6 417 115
13 – Politique des ressources humaines	3 352	27 882 138 27 068 919		370 000		27 882 138	27 882 138 27 442 272
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	72 085 906 69 827 030					72 085 906	72 085 906 69 827 030
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	85 833 693 85 205 024					85 833 693	85 833 693 85 205 024
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	333 271 905 328 843 538					333 271 905	333 271 905 328 843 538
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 752 975 20 494 570					21 752 975	21 752 975 20 494 570
18 – Personnels transversaux et de soutien	101 512 491 96 259 491					101 512 491	101 512 491 96 259 491
Total des CP prévus en LFI	614 456 970	73 995 096	0	194 389	0	688 646 455	697 946 455
Total des CP consommés	602 811 008	72 509 154	258 197	1 104 698	1 128 043		677 811 101

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	602 811 008	598 854 182	602 878 043	602 811 008	598 854 182	602 878 043
Rémunérations d'activité	365 104 773	363 614 739	368 149 164	365 104 773	363 614 739	368 149 164
Cotisations et contributions sociales	233 462 716	230 739 443	230 420 681	233 462 716	230 739 443	230 420 681
Prestations sociales et allocations diverses	4 243 520	4 500 000	4 308 197	4 243 520	4 500 000	4 308 197
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	78 639 787	69 899 091	79 018 424	72 509 154	68 862 879	72 517 325
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	63 093 658	55 076 336	64 055 167	56 632 748	54 040 124	57 590 927
Subventions pour charges de service public	15 546 129	14 822 755	14 963 258	15 876 407	14 822 755	14 926 398
Titre 5 – Dépenses d'investissement	331 798	0	540	258 197	0	105 131
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	309 969	0	540	196 270	0	105 131
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	21 829	0	0	61 927	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	998 539	194 389	1 518 778	1 104 698	194 389	1 396 073
Transferts aux entreprises	0	0	25	0	0	25
Transferts aux autres collectivités	998 539	194 389	1 518 753	1 104 698	194 389	1 396 048
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	3 760 143	0	0	1 128 043	0	0
Dotations en fonds propres	3 760 143	0	0	1 128 043	0	0
Total hors FdC et AdP		668 947 662			667 911 450	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+8 296 685			+8 296 685	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+21 395 448			+29 569 096	
Total*	686 541 276	698 639 795	683 415 786	677 811 101	705 777 230	676 896 572

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	2 277 100	2 800 000	2 638 830	2 277 100	2 800 000	2 638 830
Autres natures de dépenses	7 775 159	7 500 000	10 249 320	7 775 159	7 500 000	10 249 320
Total	10 052 259	10 300 000	12 888 149	10 052 259	10 300 000	12 888 149

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		8 500		8 500				
05/2020		13 144		13 144				
09/2020		11 916		11 916				
12/2020		5 660		5 660				
Total		39 221		39 221				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020	550 000	4 354 000	550 000	4 354 000				
03/2020		3 000 000		3 000 000				
05/2020	363 830	751 544	363 830	751 544				
06/2020		312 000		312 000				
07/2020		42 555		42 555				
09/2020		300 000		300 000				
10/2020	1 365 000	450 000	1 365 000	450 000				
11/2020		1 000 000		1 000 000				
12/2020	360 000		360 000					
Total	2 638 830	10 210 099	2 638 830	10 210 099				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		846 060						
Total		846 060						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020	1 744 043	2 413 926	1 744 043	11 285 523				
Total	1 744 043	2 413 926	1 744 043	11 285 523				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2020		3 828 430		9 721 290				
Total		3 828 430		9 721 290				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020	509 000		509 000					
24/11/2020					67 156		67 156	
Total	509 000		509 000		67 156		67 156	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		6 555 000		3 555 000				
Total		6 555 000		3 555 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020	3 471 968		3 471 968			2 497 288		5 242 037
Total	3 471 968		3 471 968			2 497 288		5 242 037

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	8 363 841	23 892 736	8 363 841	34 811 133	67 156	2 497 288	67 156	5 242 037

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 377 371	9 892 522	10 300 000 12 269 893	2 377 371	7 976 414	10 300 000 10 353 785
08 – Fonctionnement des services		2 839 119 16 527 353	2 839 119 16 527 353		3 056 598 14 333 825	3 056 598 14 333 825
09 – Systèmes d'information	7 337	15 362 887 19 461 722	15 362 887 19 469 059	7 337	15 360 852 18 573 456	15 360 852 18 580 793
10 – Affaires immobilières		24 973	0 24 973		19 847	0 19 847
11 – Communication		7 417 236 3 588 724	7 417 236 3 588 724		7 489 743 2 649 328	7 489 743 2 649 328
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 612 778 3 535 625	14 612 778 3 535 625		14 217 856 4 542 382	14 217 856 4 542 382
13 – Politique des ressources humaines	1 253	29 861 460 27 506 823	29 861 460 27 508 076	1 253	28 932 219 25 923 277	28 932 219 25 924 530
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 871 502 71 199 218		67 871 502 71 199 218	67 871 502 71 199 218		67 871 502 71 199 218
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172 90 866 821		83 443 172 90 866 821	83 443 172 90 866 821		83 443 172 90 866 821
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687 323 394 574		332 954 687 323 394 574	332 954 687 323 394 574		332 954 687 323 394 574
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214 15 793 817		21 364 214 15 793 817	21 364 214 15 793 817		21 364 214 15 793 817
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607 99 237 653		93 220 607 99 237 653	93 220 607 99 237 653		93 220 607 99 237 653
Total des crédits prévus en LFI *	598 854 182	70 093 480	668 947 662	598 854 182	69 057 268	667 911 450
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+8 296 685	+21 395 448	+29 692 133	+8 296 685	+29 569 096	+37 865 780
Total des crédits ouverts	607 150 867	91 488 928	698 639 795	607 150 867	98 626 364	705 777 230
Total des crédits consommés	602 878 043	80 537 743	683 415 786	602 878 043	74 018 529	676 896 572
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 272 824	+10 951 185	+15 224 009	+4 272 824	+24 607 835	+28 880 658

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	598 952 266	70 338 903	669 291 169	598 952 266	69 302 691	668 254 957
Amendements	-98 084	-245 423	-343 507	-98 084	-245 423	-343 507
LFI	598 854 182	70 093 480	668 947 662	598 854 182	69 057 268	667 911 450

Titre 2

Les crédits de la mission « Travail et emploi » ont été minorés de -0,04M€ HCAS par l'amendement AN n°38-II-700, au titre de la compensation aux régions des dépenses liées aux personnels transférés au département de Mayotte prévues par la loi n°2014-588 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de -0,06 M€ HCAS par l'amendement AN n°38-II-701, au titre de la compensation au département de Mayotte des dépenses de personnels transférées par la loi du 5 mars 2014 et au titre des dépenses de personnel relatives au dispositif NACRE transféré aux régions.

Hors titre 2

L'amendement n° II-2 adopté par l'Assemblée nationale lors de l'examen du PLF 2020 a minoré de -245 423 € en AE et CP les crédits du programme 155.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le solde des mouvements intervenus au titre de l'exercice 2020 s'élève à **+29 720 165 € en AE et +37 893 813 € en CP** pour les dépenses de titre 2 (T2) et hors titre 2 (HT2). Ces mouvements sont détaillés ci-après.

1) Des décrets de transferts ont modifié les crédits disponibles pour un solde total de **+6 996 844 € en AE et +3 996 844 € en CP.**

Titre 2

Deux mouvements entrants ont modifié les crédits disponibles en titre 2 :

- Un décret de transfert n° 2020-1015 du 07 août 2020 en provenance du programme 349 «Fonds pour la transformation de l'action publique» de la mission «Action et transformation publiques» pour un montant de 119 000 € en AE et CP, au titre du financement de certains projets lauréats du Fonds de transformation de l'action publique (projet «Indicateurs d'insertion» porté conjointement par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et par celui du travail) ;
- Un décret de transfert n° 2020-1015 du 07 août 2020 et n° 2020-1448 du 24 novembre 2020 en provenance du programme 147 « Politique de la ville » pour un montant total de 775 000 € en AE et CP, au titre du remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet.

Deux mouvements sortants ont modifié les crédits disponibles en titre 2 :

- Un transfert relatif aux emplois DATE de l'OSE Guyane : sur la base des transferts d'ores et déjà négociés en PLF 2021, la demande de transferts a été fondée sur une reprise effective des agents à compter du 1er février 2020 (conforme à la reprise effective des emplois décidée par la DGEOM). Ainsi, les emplois et la masse salariale ont été proratisés à hauteur de 11/12ème du transfert 2021, soit 178 459 € (décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020) ;
- Un transfert relatif aux emplois NON DATE de l'OSE Guyane : sur la base des transferts d'ores et déjà négociés en PLF 2021, la demande de transferts a été fondée sur une reprise effective des agents à compter du 1er août 2020, tenant compte des dates progressives de reprise en paie (majoritairement intervenues en juillet). Ainsi, les emplois et la masse salariale ont été proratisés à hauteur de 5/12ème du transfert 2021, soit 273 697 € (décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020).

Hors titre 2

Un décret portant deux virements entrants a été promulgué en 2020 (décret n°2020-1449 du 24 novembre 2020) :

- un virement entrant du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » vers le programme 155, d'un montant de 5 500 000€ en AE et 2 500 000€ en CP, destiné au financement des actions d'évaluation, de communication et de développement informatique dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- un virement entrant du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » vers le programme 155, d'un montant de 1 055 000€ en AE et en CP, destiné au financement d'actions de soutien (informatique essentiellement et, pour 100 000€, communication) à la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans, en application de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

2) Reports de crédits pour un montant total de 8 832 459 € en AE et 22 750 856 € en CP.

Titre 2

Par arrêté du 4 février 2020 portant report de crédits de fonds de concours, a été reporté le montant de 744 043 € en AE et CP au titre du Fonds social européen et le montant de 1 000 000 € en AE et CP au titre du fonds de concours « contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Hors titre 2

Les **crédits de fonds de concours** non consommés en 2019 ont été reportés en 2020 (arrêté de la ministre du travail et du ministre de l'action et des comptes publics du 4 février 2020 portant report de crédits) pour un montant de **2 413 926 € en AE et 11 285 523 € en CP**. Ces crédits se décomposent comme suit :

Intitulé des fonds de concours crédités	AE	CP
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique	1 423 863 €	6 359 292 €
1-2-00862 - Remboursements par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des fonds structurels européens	12 142 €	12 142 €
1-1-00573 - Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	320 000	320 000
1-2-00771 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	280 379 €	263 028 €
1-2-00551 – Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences	377 542 €	4 331 061 €
Total	2 413 926 €	11 285 523 €

Sur les **crédits budgétaires** non consommés en 2019, **3 828 430 € en AE et 9 721 290 € en CP** ont été obtenus en report sur 2020.

Par ailleurs, un total de **846 060 € d'AE** affectées non engagées (AENE) a été reporté sur 2020.

3) Fonds de concours et attributions de produits reçus pour un montant total de 12 888 150 € en AE et CP.

Titre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours des crédits d'une somme de 2 638 830 € en AE et CP au titre de l'assistance technique du fonds social européen(AT-FSE).

Hors titre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours et attributions de produits des crédits à hauteur de 10 249 320€ en AE et CP, dont 10 210 099 € de fonds de concours et 39 221 € d'attributions de produits.

Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

4) Loi de finances rectificative pour un montant total de +1 002 712 € en AE et -1 742 037 € en CP

Titre 2

Sont intervenues une ouverture de 3,5 M€ hors CAS pensions en AE et CP sur le titre 2 pour financer les renforts exceptionnels des services déconcentrés du ministère du travail (DIRECCTE) en raison notamment de la mise en

place de l'activité partielle exceptionnelle ainsi qu'une levée de la totalité de la réserve de précaution d'un montant de 3,0 M€ par la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020.

Hors titre 2

La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificatives pour 2020 a porté annulation de crédits à hauteur de 2 497 288 € en AE et 5 242 037 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2020, les trois fonds de concours suivants ont été abondés sur le programme 155 :

1-1-00344 - Contribution de l'assistance technique du FSE (T2) : ce fonds porte les crédits de titre 2 qui permettent de rémunérer des agents contractuels exerçant leur activité sur l'assistance technique aux projets financés par le Fonds social européen (FSE).

1-1-00863 - Contribution du FSE à l'assistance technique (HT2) : ce fonds porte les crédits hors titre 2 cofinçant des projets européens sous maîtrise d'ouvrage de l'État ainsi que les crédits cofinçant les dépenses d'assistance technique de l'État mises en œuvre en tout ou partie par recours aux marchés publics dans le cadre de projets liés au FSE.

1-2-00771 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (HT2) : ce fonds porte les crédits hors titre 2, versés en année N+1 par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), à titre de remboursement des dépenses effectuées par les administrations pour des actions visant à favoriser l'emploi ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La répartition des ouvertures de crédits en 2020 sur ces fonds est la suivante :

Fonds de concours	Ouverture AE/CP en 2020	
	T2	HT2
Catégorie budgétaire		
1-1-00344 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (T2)	2 638 830 €	
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (HT2)		9 898 099 €
1-2-00771 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (HT2)		312 000 €
Total	2 638 830 €	10 210 099 €

En 2020, deux attributions de produits ont abondé le programme 155 :

2-2-00739 - Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels: elles sont issues notamment des ventes de productions de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la Délégation à l'information et à la communication (DICOM)

2-2-00772 - Produits des cessions de biens immobiliers: ces attributions de produits sont principalement constituées des ventes de véhicules par les DIECCTE (directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

La répartition des ouvertures de crédits en 2020 sur ces attributions de produit est la suivante :

Attributions de produits	Ouverture AE/CP
2-2-00739 - Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels	13 498 €
2-2-00772 - Produits de cessions de biens mobiliers	25 723 €
Total	39 221 €

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 988 491	2 110 539	5 099 030	2 988 491	2 069 092	5 057 583
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 988 491	2 110 539	5 099 030	2 988 491	2 069 092	5 057 583

Titre 2

La réserve de précaution, constituée en début d'exercice, s'élevait à 2 988 491 € (AE=CP), soit 0,5 % des crédits de titre 2 ouverts en loi de finance initiale. Elle a été dégelée et entièrement consommée.

Hors titre 2

Pour les crédits hors titre 2, la mise en réserve initiale s'est élevée à 2 110 539 € en AE et 2 069 092 € en CP soit 3% des crédits hors titre 2 ouverts en loi de finances initiales.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1072 – Emplois fonctionnels	0,00	163,00	158,00	-1,00	165,00	+8,00
1073 – A administratifs	+8,00	1 449,00	1 435,00	+12,00	1 560,00	+113,00
1074 – A techniques	+5,00	2 907,00	2 701,00	0,00	3 012,00	+311,00
1075 – B administratifs	0,00	986,00	931,00	-1,00	1 122,00	+192,00
1076 – B techniques	0,00	1 182,00	1 359,00	0,00	859,00	-500,00
1077 – Catégorie C	0,00	2 082,00	2 099,00	-2,00	1 925,00	-172,00
Total	+13,00	8 769,00	8 683,00	+8,00	8 643,00	-48,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1072 – Emplois fonctionnels	0,00	0,00	+4,73	-1,73	+0,35	-2,08
1073 – A administratifs	0,00	0,00	+39,90	+67,10	+42,97	+24,13
1074 – A techniques	0,00	-1,00	+194,49	-83,49	-11,27	-72,22

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1075 – B administratifs	0,00	0,00	+102,36	+34,64	+41,60	-6,96
1076 – B techniques	0,00	0,00	-193,65	-129,35	-51,08	-78,27
1077 – Catégorie C	0,00	0,00	-11,80	-143,20	-70,78	-72,42
Total	0,00	-1,00	+136,03	-256,03	-48,21	-207,82

Le plafond d'emploi pour 2020, fixé à 8 599 ETPT en LFI, a été actualisé en gestion à 8 692 ETPT après un transfert de 13 ETPT correspondant aux emplois de délégués du préfet, un transfert en gestion de -5 ETPT au titre de l'organisation des services de l'Etat en Guyane ainsi qu'un abondement de 84 ETPT opéré en loi de finances rectificative du 30 novembre 2020.

Cet abondement exceptionnel est la conséquence du recrutement d'agents occasionnels en DIRECCTE rendu nécessaire dès le début du premier confinement par la mise en œuvre des mesures d'accompagnement économique de la crise sanitaire (activité partielle notamment). Ces recrutements ont fait l'objet d'une autorisation exceptionnelle compte tenu du surcroît d'activité très important pesant sur les services déconcentrés au titre de la gestion de la crise. L'impact de ces recrutements s'est élevé à 300 ETP.

Pour mémoire, ces recrutements d'agents sur contrats non pérennes n'impactent que le plafond d'emplois, sans impact sur le schéma d'emplois.

Au 31 décembre 2020, 8 643 ETPT ont été consommés, laissant un solde de 49 ETPT non consommés, soit 0,5% du plafond révisé. Cela s'explique principalement par :

- le recrutement de 162 ETPT au titre des renforts en DIRECCTE (traduction en ETPT des 300 ETP);
- le report ou l'annulation d'entrées par concours, en particulier celui de l'inspection du travail dont la réorganisation des épreuves a nécessité son report à 2021;
- la réserve de précaution.

La correction technique de 136,03 ETPT correspond à l'écart entre l'incidence en ETPT du schéma d'emplois 2020 (intégrant l'effet année pleine 2019) et la variation de la consommation d'ETPT entre 2019 et 2020. Cet écart intègre le double effet d'un schéma d'emplois 2020 plus élevé que prévu ainsi que celui du recrutement d'agents occasionnels dans les DIRECCTE comme évoqué ci-dessus.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1072 – Emplois fonctionnels	15,00	5,00	11,00	6,00	-4,00	0,00
1073 – A administratifs	208,00	33,00	272,00	7,50	+64,00	-8,00
1074 – A techniques	165,00	105,00	36,00	8,20	-129,00	-9,00
1075 – B administratifs	162,00	42,00	193,00	8,90	+31,00	+74,00
1076 – B techniques	137,00	129,00	5,00	6,30	-132,00	-146,00
1077 – Catégorie C	217,00	161,00	113,00	8,40	-104,00	-137,00
Total	904,00	475,00	630,00	108,00	-274,00	-226,00

REPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emploi exécuté en 2020 par le programme 155 est de -274 ETP alors qu'il avait été fixé à -226 ETP en LFI.

SORTIES REALISEES EN 2020

Les sorties prévues en 2020 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 845 en LFI :

- 549 départs à la retraite (112 pour la catégorie A, 181 pour la catégorie B et 256 pour la catégorie C) ;
- 296 départs au titre des autres sorties (détachements sortants, fins de détachements entrants, etc.)

Au terme de l'exercice 2020, les sorties s'élèvent à 904 (474 départs à la retraite et 430 autres sorties).

ENTREES REALISEES EN 2020

Les entrées prévues en 2020 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 619 en LFI :

- 263 primo-recrutements ;
- 356 autres entrées (arrivées en détachement, réintégrations, etc.).

Au terme de l'exercice 2020, les entrées s'élèvent à 630 (108 primo-recrutements et 522 autres entrées).

Un nombre important de recrutements par concours a été reporté ou fortement réduit, en lien direct avec le premier confinement (secrétaires administratifs avec 54 lauréats (dont 4 internes) contre 112 postes initialement prévus, adjoints administratifs avec 12 postes contre 28 prévus, avec un report de deux mois). Le concours de l'inspection du travail a quant à lui été intégralement reporté à 2021 (-75 entrées) en raison de la réorganisation du programme des épreuves qui a nécessité des délais accrus d'organisation.

La hausse des autres entrées n'a pas été suffisante pour compenser la réduction des primo-recrutements et l'augmentation des sorties, avec d'une part les processus de recrutements fortement limités par l'effet de la crise sanitaire et, d'autre part, l'annonce d'une réorganisation majeure des fonctions support des services territoriaux avec la création, annoncée initialement au 1^{er} juin 2020, des secrétariats généraux communs en directions départementales interministérielles, sous la responsabilité du ministère de l'intérieur. La perspective de cette réforme a contribué à une prudence de la part des services dans les décisions de recrutement.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	1 068,00	1 208,00	-1,00	0,00	-37,00	1 275,00
Services régionaux	2 014,00	1 995,64	0,00	0,00	173,03	2 029,23
Opérateurs	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Services départementaux	5 444,00	5 394,36	0,00	0,00	0,00	5 408,77
Autres	70,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8 599,00	8 643,00	-1,00	0,00	136,03	8 714,00

REPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

La comparaison de la réalisation 2020 avec la prévision LFI-LFR doit être appréciée avec prudence car, comme indiqué dans le PAP 2020, la prévision est indicative.

C'est pourquoi il apparaît plus pertinent de comparer la situation d'une année à l'autre, c'est-à-dire « de RAP à RAP. Le tableau ci-dessous montre que la part respective par service reste stable.

Les agents en poste dans les services déconcentrés représentent 86 % des effectifs de la mission « Travail et emploi ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonds social européen - Assistance technique	60,00	44,00
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	956,00	969,00
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 191,00	1 365,00
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4 667,00	4 555,00
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	265,00	264,00
18 – Personnels transversaux et de soutien	1 460,00	1 446,00
Total	8 599,00	8 643,00
Transferts en gestion		+8,00

La consommation des emplois en 2020 du programme 155 a pour source les données des outils interministériels INDIA Rémunérations et Chorus.

La répartition par action de cette consommation 2020 est indicative. Elle est établie sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en œuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien tel qu'observé au 31.12.2019 en administration centrale mais aussi en service déconcentré sur la base des résultats de la dernière enquête connue, "Affectations opérationnelles" au 31.12.2018.

Pour mémoire, les 84 ETPT prévus dans le cadre de la 4^{ème} LFR 2020 pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la crise sanitaire concernent l'action 15 « personnels mettant en œuvre les politiques d'accompagnement économique et développement de l'emploi », portant à 1 275 ETPT la prévision estimée sur cette action.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 88

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 représente 88 ETPT sur le programme 155 (1% du plafond), en hausse de 5 ETPT par rapport à l'exercice 2019

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	365 104 773	363 614 739	368 149 164
Cotisations et contributions sociales	233 462 716	230 739 443	230 420 681
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	177 172 406	176 856 245	173 026 014
– Civils (y.c. ATI)	176 812 687	176 856 245	172 763 327
– Militaires	279 215		262 687
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	80 504		
Cotisation employeur au FSPOEIE	30 075		11 616
Autres cotisations	56 260 236	53 883 198	57 383 051
Prestations sociales et allocations diverses	4 243 520	4 500 000	4 308 197
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	602 811 008	598 854 182	602 878 043
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	425 638 603	421 997 937	429 852 029
FdC et AdP prévus en titre 2		2 800 000	

Les prestations sociales et allocations diverses versées en 2020 s'élèvent à 4,3 M€ dont 1,2 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	423,35
Exécution 2019 hors CAS Pensions	425,64
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-0,10
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,19
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-2,12
– Mesures de restructuration	-0,05
– Autres dépenses de masse salariale	-0,01
Impact du schéma d'emplois	-9,50
EAP schéma d'emplois 2019	-1,13
Schéma d'emplois 2020	-8,37

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures catégorielles	3,97
Mesures générales	0,07
Rebasage de la GIPA	0,07
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,92
GVT positif	4,83
GVT négatif	-2,90
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	8,41
Indemnisation des jours de CET	2,16
Mesures de restructurations	0,11
Autres rebasages	6,14
Autres variations des dépenses de personnel	1,62
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,06
Autres variations	1,56
Total	429,85

Socle Exécution 2019 retraitée

Les -0,01 M€ inscrits sur la ligne « Autres » du poste « Débasage de dépenses au profil atypique » correspondent au versement de l'indemnité de départ volontaire (IDV).

GVT solde

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif, hors CAS Pensions, s'élève à 4,8 M€, soit 1,1% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2020.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, s'élève quant à lui à -2,9 M€, soit -0,7% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2020.

Le GVT solde est évalué à 1,9 M€ ce qui correspond à un taux de +0,4%.

Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA

Les 6,14 M€ inscrits sur la ligne « Autres » de ce poste correspondent à l'indemnité de départ volontaire (IDV), au versement de la prime interministérielle exceptionnelle (Covid19- mise en place par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 en faveur des agents ayant eu des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le contexte de la crise sanitaire pour 1,7 M euros) et au coût des occasionnels saisonniers recrutés dans le cadre du contexte sanitaire (4,2 M€, que la LFR du 30 novembre 2021 a partiellement couvert à hauteur de 3,5M€).

Autres variations des dépenses de personnels

Les +1,6 M€ inscrits sur la ligne « Autres » de ce poste correspondent à la variation par rapport à 2019 des dépenses de prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23) ainsi qu'aux autres variations des dépenses de personnels constatées en 2020

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1072 – Emplois fonctionnels	100 265	112 175	116 113	89 315	100 879	103 836
1073 – A administratifs	56 848	60 840	55 757	50 075	50 725	48 507
1074 – A techniques	50 120	54 208	56 962	43 252	47 401	49 306
1075 – B administratifs	33 088	35 265	36 093	28 437	29 957	31 157
1076 – B techniques	43 356	46 311	49 152	37 351	40 734	42 474

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1077 – Catégorie C	31 998	33 289	35 343	27 491	28 872	30 483

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, constaté en 2019.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						37 095	55 643
Majoration de la rémunération indiciaire des contractuels statisticiens	15	A	Contractuels	09-2019	8	37 095	55 643
Mesures statutaires						1 676 743	1 676 743
Requalification des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail - Mesure 2019	165	B	Contrôleurs du travail	01-2020	12	223 159	223 159
Mise en œuvre du protocole relatif aux parcours, professionnels, aux carrières, aux rémunérations (PPCR) - corps communs et spécifiques	7 535	A, B, C	corps communs et spécifiques	01-2020	12	1 453 584	1 453 584
Mesures indemnitaires						2 259 754	2 259 754
Mesures relatives aux contractuels (Statisticiens, MIT, ingénieurs de prévention)		A	Contractuels	01-2020	12	300 000	300 000
Mesures d'attractivité du ministère (Revalorisation du CIA)		A, B, C	Tous	01-2020	12	1 959 754	1 959 754
Total						3 973 592	3 992 140

Les mesures catégorielles exécutées en 2020 comprennent :

- l'extension en année pleine (0,04 M€) ;
- la mesure relative à la revalorisation de la rémunération indiciaire des contractuels statisticiens affectés dans les services centraux, concernant 15 agents sur le périmètre travail/emploi ;
- les mesures statutaires (1,68 M€) dont :
 - la septième vague de requalification des contrôleurs du travail dans le corps de l'inspection du travail. Celle-ci ayant conduit à la promotion de 165 agents, elle a été mise en œuvre en 2020 avec un effet rétroactif au 1er décembre 2019, pour un impact budgétaire de 0,22 M€ Hors CAS « Pensions ». (la dernière vague de 92 agents prévue initialement en 2020, est reportée en 2021);
 - la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières, aux rémunérations (PPCR) pour les inspecteurs et contrôleurs du travail, les attachés, secrétaires et adjoints administratifs – à effet du 1er janvier 2020 – a représenté une dépense de 1,45 M€. Elle a concerné 7 535 agents ;
- les mesures indemnitaires (2,26 M€) : une mesure d'attractivité du ministère par revalorisation du CIA d'un montant de 2,0 M€ hors CAS pensions ainsi qu'une mesure relative aux contractuels destinée à accroître la rémunération au mérite des agents de 0,3 M€ hors CAS pensions.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		2 392 468		2 392 468

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Famille, vacances		643 781		643 781
Mutuelles, associations		840 228		840 228
Prévention / secours		1 110 917		1 110 917
Autres		1 227 510		1 227 510
Total		6 214 904		6 214 904

Les dépenses d'action sociale s'élèvent à 6,7 M€ en AE et 6,2 M€ en CP en 2020. Elles ont permis de financer toutes les prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. L'écart (- 0,7 M€ en CP) entre les crédits ouverts en LFI et la consommation des crédits d'action sociale s'explique par l'impact de la crise, qui s'est traduit par une baisse de 15% de la consommation des crédits par rapport à la dépense constatée en 2019.

Elles se décomposent ainsi, en CP, autour de cinq postes :

- 2 392 468 € pour le poste *Restauration* qui recouvre les droits d'admission et frais de gestion des restaurants administratifs ; poste le plus touché par la crise sanitaire (fermeture de restaurants administratifs et une baisse de la fréquentation suite à la mise en place du télétravail) ;
- 643 781€ pour le poste *Famille, vacances*, qui regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël, bons cadeaux, et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés ;
- 840 228€ pour le poste *Mutuelles, associations*, qui concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents, ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés ;
- 1 110 917€ pour le poste *Prévention*, dont les dépenses ne relèvent pas de l'action sociale au sens strict, mais accompagnent les objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail : réseau de psychologues du travail pour les risques psycho-sociaux, cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention (honoraires et expertises, fournitures et matériel pharmaceutiques). ;
- 1 227 510€ pour le poste *Autres* qui correspond majoritairement à l'accompagnement et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 91 488 928	CP ouverts en 2020 * (P1) 98 626 364
AE engagées en 2020 (E2) 80 537 743	CP consommés en 2020 (P2) 74 018 529
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 2 906 830	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 28 618 306
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 044 355	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 45 400 223

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 39 740 014					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -2 245 010					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 37 495 004	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 28 618 306	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 8 876 698	
AE engagées en 2020 (E2) 80 537 743	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 45 400 223	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 35 137 520	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 44 014 218	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 33 529 936
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 10 484 282

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

07 – Fonds social européen - Assistance technique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 800 000	7 500 000	10 300 000	2 800 000	7 500 000	10 300 000
	2 377 371	9 892 522	12 269 893	2 377 371	7 976 414	10 353 785

L'action n°07 permet de porter les crédits européens au titre de l'assistance technique relative au Fonds social européen (FSE) et d'en assurer la traçabilité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 800 000	2 377 371	2 800 000	2 377 371
Rémunérations d'activité	2 800 000	1 749 487	2 800 000	1 749 487
Cotisations et contributions sociales		619 529		619 529
Prestations sociales et allocations diverses		8 356		8 356
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 500 000	9 891 982	7 500 000	7 953 860
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 500 000	9 891 982	7 500 000	7 953 860
Titre 5 : Dépenses d'investissement		540		22 554
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		540		22 554
Total	10 300 000	12 269 893	10 300 000	10 353 785

EFFECTIFS

Les effectifs de l'action 07 correspondent aux agents contractuels recrutés sur crédits d'assistance technique FSE ; leur nombre s'élève à 49 ETPT soit 0,6 % des emplois consommés en 2020 ; ils sont financés par le Fonds Social Européen via un fonds de concours dédié. Le coût 2020 de leur masse salariale s'élève à 2,37 M€ en AE et CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de fonctionnement sur l'action 07 s'élèvent à **9,9 M€ en AE et 8,0 M€ en CP**.

L'écart constaté (**+2,4 M€ en AE et +0,5 M€ en CP**) entre les prévisions de rattachements de fonds de concours inscrites en PAP et l'exécution 2020, est couvert, en ressources, par un report de crédits de fonds de concours 2019 sur 2020 (+1,4 M€ en AE et +6,4 M€ en CP) et, en dépenses, par la poursuite du développement du système d'information de gestion « Ma-Démarche-FSE » afin de répondre aux recommandations des instances de contrôles des fonds structurels et aux exigences règlementaires européennes.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur cette action en administrations centrale et déconcentrée sont dédiées :

- à l'amélioration des **systèmes d'information** (SI) : un SI de gestion des opérations cofinancées (Ma-démarche-FSE) et un SI décisionnel de pilotage des programmes ;
- à des actions de **communication** , qui sont des obligations réglementaires à la charge des autorités de gestion ;
- à l'**évaluation** des actions conduites dans les programmes conformément aux obligations réglementaires ;
- au développement de la **formation** des gestionnaires en vue de sécuriser la gestion et le renforcement des contrôles et d'optimiser la consommation des crédits, en améliorant le rythme de programmation et de déclaration à la Commission européenne des dépenses encourues par les bénéficiaires ;
- à l'**appui** aux bénéficiaires, aux gestionnaires de crédits et aux contrôleurs du FSE : aide au montage de projets, appui à l'instruction et au contrôle de service fait, audits d'opérations, contrôle de supervision des délégataires de gestion, etc.

En 2020, les dépenses liées à l'hébergement et à la poursuite du déploiement du système d'information et de gestion « Ma-démarche-FSE » demeurent le premier poste des dépenses d'assistance technique, suivies principalement de celles liées à l'externalisation des contrôles de services faits et d'audits d'opérations ainsi que celles relatives aux opérations de communication (digitalisation).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses d'investissement sur l'action n° 07 s'élèvent à **540 € en AE et 22 554 € en CP**.

Ces dépenses correspondent notamment à l'achat d'un véhicule et à l'engagement complémentaire en 2020 dans le cadre de l'acquisition de la garantie panne mécanique, par la DIECCTE de La Réunion. Ce véhicule est utilisé par le service FSE de la DIECCTE dans le cadre des visites organisées au titre des contrôles (*cf. art.125 (4à7) du Règlement UE 1303/2013 du 17/12/2013*) afin de vérifier :

- la réalité des actions ayant donné lieu aux dépenses déclarées ;
- la réalité de l'acquittement de la dépense ;
- la régularité de la dépense et le respect des méthodes de calcul des coûts simplifiés

ACTION

08 – Fonctionnement des services

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonctionnement des services		2 839 119	2 839 119		3 056 598	3 056 598
		16 527 353	16 527 353		14 333 825	14 333 825

Les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale sont en effet portées depuis 2018 par l'autre programme support des ministères sociaux, le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » et celles des DI(R)ECCTE par le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » piloté par le ministère chargé de l'Intérieur depuis 2018 pour la métropole et 2020 pour l'outre-mer.

- aux **frais de justice et de réparations civiles** liés à l'activité des administrations du ministère ;
- à l'attribution d'une subvention à l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France ;
- à l'accompagnement (prestations intellectuelles) des services du ministère dans la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Outre ces crédits, en exécution, l'action n°08 intègre en 2020 les autres dépenses HT2 effectuées en soutien à la mise en œuvre du PIC (en matière de communication, d'évaluation et statistiques et de systèmes d'information), soit 14,7

M€ en AE et 12,7 M€ en CP, non prévus en LFI sur l'action n°08. Cela éclaire **l'écart significatif constaté (+13,7 M€ en AE et + 11,2 M€ en CP)** entre la dotation inscrite en LFI 2020 et l'exécution constatée sur cette action (*Cf. infra volet grand plan investissement*).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 644 730	16 097 240	2 862 209	14 183 675
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 644 730	15 726 550	2 862 209	14 052 842
Subventions pour charges de service public		370 690		130 834
Titre 6 : Dépenses d'intervention	194 389	430 113	194 389	150 150
Transferts aux autres collectivités	194 389	430 113	194 389	150 150
Total	2 839 119	16 527 353	3 056 598	14 333 825

Le fonctionnement courant : 97 380 € en AE et 95 336 € en CP

Les dépenses de fonctionnement courant exécutées en 2020 (97 380€ en AE et 95 336€ en CP) concernent tout d'abord le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de Wallis-et-Futuna. Elles relèvent également d'erreurs d'imputation de certaines DIECCTE qui ont continué à inscrire sur le programme 155 des dépenses qui relevaient depuis 2020 du programme 354 (cf.supra).

L'accompagnement à la modernisation et les frais de prestations intellectuelles : 224 454 € en AE

Plusieurs bons de commande ont été passés en fin d'année 2020, donnant lieu à une consommation en AE, notamment pour la mise en œuvre d'un numéro vert au profit des salariés en télétravail dans le contexte de la crise sanitaire et du 2ème confinement. Le paiement interviendra en 2021.

Les frais de justice et de réparations civiles : 1 541 284 € en AE et 1 537 736 € en CP

En 2020, les frais de justice et de réparations civiles s'élèvent à 1,5 M€ en AE et CP. Ils correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- 115 908 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle (honoraires d'avocats, condamnations civiles) des agents publics victimes de violences ou poursuivis devant les juridictions et, plus particulièrement, des agents du service de l'inspection du travail ;
- 13 807 € pour les dépenses relatives aux procédures d'huissiers de justice visant à faire respecter par les sociétés les dispositions de la loi du 9 janvier 2000 sur le repos dominical ;
- 2 637 € pour les dépenses d'indemnisation dans le cadre de préjudices subis par les agents des services de l'administration du travail à l'occasion d'accidents de la circulation ;
- 228 885 € pour les dépenses relatives à diverses indemnités dans les contentieux de personnels ;
- 57 299 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la responsabilité de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail (amiante) ;
- 1 118 437 € pour les dépenses de licenciement (pour faute ou économique) de salariés protégés et dans le cadre de Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Expertise France

Une contribution financière du ministère chargé du travail a été provisionnée en LFI pour 194 389€ en AE et en CP pour financer le cas échéant des actions de coopération internationale sur les champs travail, emploi et formation

professionnelle qui seraient proposées par Expertise France, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

En 2020, certains projets présentés par Expertise France ont été validés par les services du ministère mais ils ont pu être intégralement financés par les reliquats financiers présents dans les comptes de l'opérateur au 31 décembre 2019 et non consommés au titre des contributions des années précédentes. En tout état de cause les projets portés en 2020, notamment de coopération et de jumelage, ont été limités en raison de la crise sanitaire.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	500 000	500 000	0	14 664 235	14 664 235
Crédits de paiement	0	500 000	500 000	0	12 700 753	12 700 753

Le plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Le programme 155 accompagne depuis 2019 le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement (GPI) dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, par le financement d'actions de **communication**, d'**évaluation**, de **conseil** et de **systèmes d'information** (SI) du ministère.

En LFI 2020, les crédits HT2 du programme 155 dédiés au PIC (10,64 M€ en AE et CP) ont été répartis comme suit :

- l'action 08 « Fonctionnement des services », au titre des actions de conseils et d'accompagnement à la modernisation, pour 0,5 M€ en AE et CP ;
- l'action 09 « Systèmes d'information », au titre des actions relatives aux systèmes d'information du PIC, pour un montant de 2,5 M€ en AE et CP ;
- l'action 11 « Communication », au titre des actions de communication, pour un montant de 3,6 M€ en AE et CP ;
- l'action 12 « Etudes, statistiques, évaluation et recherche », au titre des actions d'évaluation du PIC, pour un montant de 4 M€ en AE et CP.

Il est précisé que ces chiffres, qui étaient mentionnés dans le descriptif littéral du PAP 2020 étaient erronés (comme indiqué dans le PAP 2021), et la répartition des crédits PIC entre les quatre actions a été réalisée telle que détaillée dans les paragraphes ci-dessous.

En revanche, en exécution, l'ensemble des dépenses effectuées au titre du PIC en 2020 sont inscrites sur une action unique, l'action 08 « Fonctionnement des services ». En effet, les quatre activités qui ont été créées pour permettre de suivre l'exécution des crédits HT2 dédiés au PIC (Communication; Prestations ; Evaluations et statistiques ; Systèmes d'information) en cours de gestion 2019, ont été regroupées au sein d'une nouvelle opération budgétaire (OB) « Plan d'investissement dans les compétences », elle-même rattachée à l'action « Fonctionnement des services ».

Les développements ci-après présentent les dépenses exécutées en 2020 sur l'action n°8 au titre du PIC et les écarts avec la répartition mentionnée ci-dessus.

Au total, l'exécution 2020 sur les crédits PIC est supérieure de +4 M€ en AE et de +2 M€ en CP aux crédits prévus en LFI. Cet écart est couvert, en ressources, par un report sur 2020 de crédits issus du fonds de concours « Contribution des partenaires sociaux aux plan d'investissement dans les compétences » (0,4 M€ en AE et 4,3 M€ en CP) et un décret de virement depuis le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (+5,5M€ en AE et 2,5M€ en CP). Ce virement a principalement permis de couvrir les besoins de financement en AE constatées en fin de gestion 2020 sur toutes les activités de soutien du PIC (essentiellement 1,3 M€ sur les systèmes d'information, 1,3 M€ sur la communication et 0,6 M€ sur les études et statistiques).

Enfin il est à noter que les crédits PIC ont été exonérés de réserve de précaution en 2020.

1. Conseil (accompagnement à la modernisation)

Dépenses PIC : Conseil/modernisation	Prévisions 2020 sur action n°8		Exécution RAP 2020 sur action n°8	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Titre :				
Autorisation d'engagement	500 000	500 000	754 276	754 276
Crédits de paiement	500 000	500 000	134 827	134 827

Les crédits provisionnés en PAP 2020 sur l'action « Fonctionnement des services » au titre des actions de prestations et de conseil à effectuer dans le cadre du PIC s'élevaient à 0,5 M€ en AE et CP. Cependant, comme précisé dans le PAP 2021, ce montant a été porté en début de gestion 2020 à 0,25 M€ en AE et en CP.

Les crédits consommés s'élevaient quant à eux à 0,75 M€ en AE et 0,13 M€ en CP. Ils sont donc supérieurs en AE (+0,5 M€) et inférieurs en CP (-0,12 M€).

En AE, ont été engagés les crédits nécessaires à l'évaluation d'impact du dispositif « Garantie Jeunes » (125 k€) et à l'externalisation des contrôles de service fait du suivi par les opérateurs de compétences des actions de formation proposées aux salariés en insertion dans le cadre de l'accord cadre PIC IAE (55 k€). Par ailleurs, l'organisation/animation d'une seconde session du comité des bénéficiaires de l'appel à projets « 100% inclusion » a été rendue nécessaire en raison d'un nombre plus important de dossiers de candidature (17 k€). Enfin, la mise en œuvre de plans et de programmes au titre du PIC a requis de nouvelles mesures d'accompagnement et d'expertise, ce qui explique un redéploiement de crédits effectué en AE au bénéfice de cette action, expliquant ainsi la consommation à hauteur de 754 276€. Sont concernées la mise en œuvre du plan de transformation de l'offre de formation (459 k€) et la mise en œuvre du programme national de lutte contre l'illettrisme en Guyane (96 k€).

En CP, la consommation à hauteur de 134 827€ correspond principalement aux restes à payer 2019 relatifs à l'appui à la 3^{ème} vague de sélection de l'appel à projets « 100% inclusion » pour l'expérimentation de démarches de dialogue et de concertation avec les bénéficiaires (52 k€) et pour l'organisation et l'animation de la première session de comités de bénéficiaires (60 k€). Les différents projets initiés en 2020 ne donneront lieu à paiement qu'après finalisation, en 2021.

2. Systèmes d'information

PIC : systèmes d'information	Prévisions PAP 2020			Exécution RAP 2020 sur action n°8		
	Titre 3	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 7	Total
Titre :						
Autorisation d'engagement	2 500 000	-	2 500 000	5 452 317	0	5 452 317
Crédits de paiement	2 500 000	-	2 500 000	4 648 044	0	4 648 044

Les crédits provisionnés dans le descriptif littéral du PAP 2020 sur l'action « Systèmes d'information » au titre des actions relatives aux systèmes d'information dans le cadre du PIC s'élevaient à 2,5 M€ en AE et CP. Cependant, comme précisé dans le PAP 2021, ce montant était erroné. Il a été ajusté en cours de gestion pour couvrir les dépenses exécutées.

En 2020, les besoins en financement des systèmes d'information (SI) de la DGEFP dans le cadre de la mise en œuvre du PIC ont été couverts par des redéploiements au sein du programme 155, par un décret de virement intervenu en novembre 2020 depuis le programme 103 et à partir des crédits du fonds de concours PIC.

Les dépenses réalisées au titre des SI du PIC en 2020 s'élevaient à 5,5 M€ en AE et 4,6 M€ en CP. Elles ont été consacrées à la modernisation et à la refonte de SI de l'écosystème de la formation professionnelle, permettant notamment de mettre en œuvre la réforme de la formation professionnelle, de fluidifier l'accès à la formation et d'outiller les différentes initiatives du plan d'investissement dans les compétences, notamment :

- 1,9 M€ a été engagé pour la refonte des SI consacrés au suivi de l'alternance ;
- 0,4 M€ a été engagé pour le renforcement du pilotage du projet AGORA permettant de suivre les parcours de formation et leurs coûts ;

- 1 M€ a été consacré à la poursuite du développement et des évolutions SI des missions locales, dont notamment l'évolution de l'interfaçage avec l'outil OUIFORM pour un montant de 0,6 M€ d'AE ;
- Afin de piloter l'ensemble des dispositifs du PIC et la relation avec les partenaires impliqués notamment dans les appels à projets, un total de 2,2 M€ d'AE a été consommé pour :
 - la mise en œuvre d'un espace collaboratif ;
 - la mise en œuvre et les évolutions d'un outil permettant de collecter les données relatives aux projets mis en œuvre ;
 - la création et les évolutions sur les tableaux de bords et indicateurs du PIC.

3. Dépenses de communication

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dépenses PIC Communication	Prévisions 2020 sur action n°11		Exécution RAP 2020 sur action n°8	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisations d'engagement	3 640 000	3 640 000	3 801 975	3 801 975
Crédits de paiement	3 640 000	3 640 000	5 487 127	5 487 127

Les crédits provisionnés dans le descriptif littéral du PAP 2020 pour des dépenses de communication au titre du PIC s'élevaient à 3,64 M€ en AE et CP. Cependant, comme précisé dans le PAP 2021, ce montant a été porté en début de gestion 2020 à 4 M€ en AE et en CP.

Les dépenses de communication se sont élevées à **3,8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP. Elles sont donc légèrement inférieures en AE au montant budgété (-0,2 M€) mais très supérieures en CP (+1,5 M€)**. Cet écart s'explique par un montant important de restes à payer au 31 décembre 2019, conséquence d'un calendrier de mise en œuvre des actions fortement concentré sur la fin de l'exercice.

Ces actions ont principalement pris la forme de campagnes nationales d'information :

- La campagne d'information sur l'utilisation de l'application « MonCompteFormation » s'est achevée début 2020. Son objectif était d'inciter les personnes qui peuvent avoir accès à la formation professionnelle mais qui ne l'envisagent pas (salariés, demandeurs d'emploi, etc.) à y recourir et à utiliser l'application dédiée.
- Une campagne média et digitale de valorisation de l'apprentissage a été menée tout au long de l'année. Ses objectifs sont de lever les préjugés sur l'apprentissage auprès des jeunes comme des parents, de valoriser la diversité des débouchés, diplômes, filières, métiers, parcours accessibles via cette voie, d'inciter les chefs d'entreprises à y recourir et enfin de valoriser l'apprentissage au sein du système éducatif. En complément, une tournée de l'apprentissage a été initiée (mais interrompue pour des raisons sanitaires) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de faire connaître aux jeunes et à leurs parents les atouts de l'apprentissage et les formations accessibles localement.
- Une campagne d'information a été préparée pour le numéro d'appel gratuit du plan « 1 jeune 1 solution », destiné à informer les jeunes sur ce plan et à les orienter vers les mesures les plus adaptées et vers le bon interlocuteur pour un accompagnement (Pôle Emploi, missions locales...). Il complète un second numéro vert géré par l'Onisep sur l'obligation de formation des 16-18 ans.

Diverses actions de communication institutionnelle ont également été financées pour faire connaître le PIC : événements, participation à des salons et production de supports de communication, envois de courriers d'information aux publics prioritaires.

4. Dépenses d'évaluation et statistiques

Dépenses PIC Evaluation et statistiques	Prévisions PAP 2020 sur action n°12		Exécution RAP 2020 sur action n°8	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisation d'engagement	4 000 000	4 000 000	4 655 666	4 655 666
Crédits de paiement	4 000 000	4 000 000	2 430 755	2 430 755

Les crédits provisionnés en 2020 pour des dépenses d'évaluation et de statistiques au titre du PIC s'élevaient à 4 M€ en AE et CP. Cependant, comme précisé dans le PAP 2021, ce montant a été porté en début de gestion 2020 à 6,39 M€ en AE et en CP.

Les crédits consommés s'élèvent quant à eux à 4,7 M€ en AE et 2,4 M€ en CP. L'écart **(-1,7 M € en AE et -4 M€ en CP)** est notamment dû à la crise sanitaire. En effet, un certain nombre d'expérimentations en régions n'ont pu se dérouler comme prévu, ce qui a retardé ou annulé l'affermissement de tranches de nombreux lots. D'autres procédures de commande publique ont été allongées ou ont été déclarées sans suite. Enfin, les appels à projet de recherche (APR) lancés ont reçu un nombre limité de candidatures par rapport aux prévisions budgétaires dans le contexte de pandémie.

Par ailleurs, **2,8 M€ de restes à payer** sont comptabilisés au 31 décembre 2020.

Les actions d'évaluation du PIC s'effectuent par le biais d'enquêtes et d'études qui s'inscrivent dans le cadre de commandes publiques, ou d'APR. Ainsi, en 2020, les projets suivants ont été mis en œuvre et/ou amorcés :

- un accord cadre d'enquêtes multi-attributaires afin notamment de réaliser une enquête auprès des sortants de formation, des bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique ou encore des réfugiés ;
- des études sur les programmes "valoriser son image professionnelle" et "Prépa compétences" ;
- des études qualitatives et quantitatives pour le suivi et l'évaluation du Plan d'investissement (14 lots) ;
- des études d'évaluation sur l'intégration professionnelle des réfugiés (4 lots) ;
- deux éditions d'un APR sur les personnes en recherche d'emploi ;
- un APR Evaluation et analyse cout-bénéfice du programme EMILE (Engagés pour la Mobilité et l'Insertion, par le Logement et l'Emploi) ;
- deux éditions d'un APR express sur l'impact de la crise sanitaire sur les compétences et la formation professionnelle ;
- un APR Evaluation de programmes et dispositifs visant l'intégration professionnelle des réfugiés.

ACTION

09 – Systèmes d'information

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Systèmes d'information		15 362 887	15 362 887		15 360 852	15 360 852
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		7 337		7 337
Prestations sociales et allocations diverses		7 337		7 337
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 362 887	19 461 722	15 360 852	18 490 879
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 362 887	19 461 722	15 360 852	18 490 879
Titre 5 : Dépenses d'investissement		0		82 576
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		82 576
Total	15 362 887	19 469 059	15 360 852	18 580 793

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sur l'action n°9 s'élèvent à **19 469 169€ en AE et 18 580 793€ en CP**. L'écart (+4,1 M € en AE et +3,2 M€ en CP) constaté entre la dotation prévisionnelle et l'exécution s'explique en AE par un montant de 2,58 M€ de reports de crédits 2019. En CP elle s'explique par des abondements en cours de gestion par redéploiement au sein du programme.

Ces dépenses ne concernent que l'administration centrale et correspondent au financement des services applicatifs des domaines travail, emploi et formation professionnelle et informatique statistique. Ces dépenses

regroupent les fonctions d'étude, de développement et de maintenance des projets et applicatifs informatiques en service et s'élèvent en 2020 à **19,5 M€ en AE et 18,5 M€ en CP**.

La majorité (17,4 M€ en AE et 16,6 M€ en CP) d'entre elles est exécutée par la Direction du numérique (DNUM) :

Poste des dépenses	AE	CP
Services applicatifs	16 201 341	15 618 990
dont :		
Etudes et statistiques	3 310 569	3 028 234
Domaine Emploi	8 420 250	7 617 779
Domaine Travail	4 470 373	4 948 598
Autres	149	24 379
Services mutualisés	1 163 267	937 453
Services bureautiques	-926	
Total	17 363 682	16 556 443

La DNUM a bénéficié en 2020 d'un report d'AE de 2,58 M€ pour le financement de nouvelles infrastructures du projet CCS (Centre de calcul sécurisé pour l'exploitation des données statistiques). Toutefois, un changement de trajectoire technologique en cours de projet pour basculer dans un mode Cloud et non « sur site » (infrastructures au sein de nos centres de données) a eu lieu. Le modèle Cloud permet en effet une évolutivité progressive des capacités en fonction de la montée en puissance des utilisateurs accédant au service et de fait d'identifier les dépenses au plus juste des besoins. Il sera implémenté à compter de 2021.

La marge financière ainsi dégagée a permis de couvrir les dépenses liées à la gestion de crise sanitaire COVID-19 notamment sur les 3 volets suivants :

- Evolutions des outils du champ des mutations économiques (notamment sur les ruptures conventionnelles collectives) ;
- Prise en compte du volet « activité partielle » par une FAQ sur le code du travail numérique ;
- Formation professionnelle : traitements de données suite à la déprogrammation de sessions et examens dans le cadre de la formation professionnelle.

Par ailleurs, la refonte du SI métier de l'inspection du travail (SUIT ex WIKI'T) s'est poursuivie en 2020 avec la réalisation de 75% du lot 1, qui sera déployé en septembre 2021 sur 2 régions pilotes.

Le projet est mené avec une équipe complète intégrée (Développeurs, métiers, assistance maîtrise d'ouvrage).

L'autre partie de ces dépenses (2 M€ en AE et 1,9 M€ en CP) est exécutée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES). Les dépenses informatiques de la DARES sont liées d'une part aux licences pour les logiciels statistiques et d'autre part aux évolutions des systèmes d'information statistiques.

Les dépenses de la DARES concernent notamment des évolutions nécessaires pour poursuivre le développement de la Déclaration sociale nominative (DSN), le financement des logiciels statistiques et la tierce maintenance applicative de l'application POEM (Indicateurs sur les politiques de l'emploi). La DARES investit également dans le centre de calcul sécurisé (CCS) évoqué supra, en partenariat avec la Direction de la recherche des études et des statistiques en santé (DREES) et la DNUM.

Il est à noter que la DARES, en partenariat avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, a été lauréate du premier appel à projets bénéficiant du Fonds pour la transformation de l'action publique (Grand plan d'investissement - FTAP). Il s'agit d'un projet innovant pour la construction d'indicateurs d'insertion des apprentis et lycéens, par l'appariement des bases élèves de la DEPP et des données de mouvements de main-d'œuvre de la DARES. L'objectif de ce projet est de réduire les coûts et les délais de traitement par un remplacement des enquêtes statistiques réalisées jusque-là et d'être en capacité à terme de publier des indicateurs par centre de formation/établissement, utiles à la fois à l'information des familles et au pilotage des décideurs.

Enfin, en 2020, la DARES a travaillé activement à la refonte de son site internet et de sa charte graphique afin d'accroître sa lisibilité en 2021 et affirmer son rôle de déchiffrement du monde du travail et d'éclairage du débat public.

S'agissant des dépenses effectuées par les services déconcentrés, les crédits relatifs aux achats bureautiques, aux postes de travail et solutions d'impression des DIRECCTE ont été transférées au programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » en LFI 2018 pour la métropole et en LFI 2020 pour l'Outre-mer, en même temps que leurs moyens de fonctionnement courant. Les dépenses effectuées en 2020 par les services déconcentrés sur l'action n°9 résultent donc d'erreurs d'imputation (8 569€ en AE et 372€ en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement effectuées sur l'action n°9 s'élèvent en 2020 à **82 576 € en CP**. Elles concernent des immobilisations corporelles de l'Etat effectuées par la DNUM (acquisition d'une baie de disques pour le SI de la main d'œuvre étrangère SISMMO).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Aucune dépense d'intervention n'est constatée en 2020 sur l'action n° 9.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	2 500 000	2 500 000	0	0	0
Crédits de paiement	0	2 500 000	2 500 000	0	0	0

Aucun crédit n'a été exécuté sur cette action au titre du PIC, dans la mesure où les crédits ont été inscrits en LFI sur l'action N°9, mais exécutés sur l'action n°8 (cf. supra).

ACTION

10 – Affaires immobilières

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Affaires immobilières		24 973	0 24 973		19 847	0 19 847

En 2020, l'action « Affaires immobilières » ne porte plus aucun crédit en LFI. Les dépenses immobilières de l'administration centrale sont mutualisées sur le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ». Les dépenses immobilières des DIRECCTE ont été transférées au programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » du ministère de l'Intérieur, en LFI 2018 pour la métropole, et en LFI 2020 pour l'ensemble des DIRECCTE d'Outre-mer.

Cette action sera supprimée en 2021.

La consommation constatée en 2020 résulte là encore d'erreurs d'imputation.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		24 973		19 847
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		24 973		19 847
Total		24 973		19 847

ACTION

11 – Communication

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Communication		7 417 236 3 588 724	7 417 236 3 588 724		7 489 743 2 649 328	7 489 743 2 649 328

L'action n°11 couvre les dépenses de communication se rapportant aux champs du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

L'écart constaté (- 3,8 M€ en AE et -4,8 M€ en CP) entre la prévision et l'exécution s'explique principalement par le fait que la dotation de crédits de communication dédiée au PIC (4 M€ en AE et CP) est inscrite en LFI sur l'action n°11 mais exécutée sur l'action « Fonctionnement des services » (Cf. JPE action n°8).

Ainsi, l'écart entre la dotation hors PIC (3,4 M€ en AE et 3,5 M€ en CP) et l'exécution de crédits de communication hors PIC n'est en 2020, que de +0,2 M€ en AE et -0,8 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 417 236	3 588 724	7 489 743	2 649 328
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 417 236	3 588 724	7 489 743	2 649 328
Total	7 417 236	3 588 724	7 489 743	2 649 328

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n°11 en 2020 s'élèvent à **3,6 M€ en AE et 2,6 M€ en CP**.

Elles ont financé des opérations menées d'une part, par la **Délégation à l'information et à la communication (DICOM) en administration centrale**, et d'autre part par les services en charge de la communication dans les **DIRECCTE**.

Les dépenses de communication effectuées en **administration centrale** par la DICOM se sont élevées en 2020 à 3,2 M€ et 2,3 M€ en CP et se décomposent de la manière suivante :

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de Paiement
Communication administration centrale	3 182 664	2 251 956
<i>Communication sur le plan de relance (plan jeunes)</i>	1 468 563	552 397
<i>Communication liée à la COVID-19</i>	327 963	308 910
<i>Accompagnement des réformes</i>	211 474	209 726
<i>Dépenses de communication de continuité</i>	1 174 664	1 180 923

- 1,5 M€ en AE et près de 0,6 M€ en CP ont été dédiés à la communication sur les mesures du plan de relance mises en place pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Une première campagne d'information sur les mesures en faveur de l'emploi des jeunes a eu lieu au second semestre 2020. Ses objectifs étaient d'inciter les entreprises à embaucher et d'aider les jeunes et leurs parents à s'orienter dans les différents dispositifs. Une seconde campagne a débuté en novembre 2020 et se poursuit en 2021. Son objectif est d'inciter les jeunes, leurs parents et les employeurs à utiliser la plate-forme www.1jeune1solution.gouv.fr, dédiée à l'accompagnement, la formation et à l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.
- 0,3 M€ en AE et CP ont été consommés pour la communication sur les mesures liées à la COVID-19. Il s'est agi principalement de la production de contenus pour le site internet et les réseaux sociaux et de référencement payant pour augmenter la visibilité de ces contenus dans les moteurs de recherche.
- 0,2 M€ en AE et CP ont été consacrés à l'accompagnement des réformes des politiques publiques relevant du ministère. Les dépenses ont porté principalement sur la campagne digitale de promotion du code du travail numérique, la production et la diffusion sur les réseaux sociaux de documents d'information sur la prolongation de l'obligation de formation de 16 à 18 ans, des études sur les retraites et sur la santé au travail et la promotion de l'index égalité professionnelle.
- 1,2 M€ en AE et en CP ont permis de financer des dépenses nécessaires pour assurer la continuité de l'activité. Ces dépenses ont eu pour objet des prestations de veille média, la production et la diffusion de publications et de supports d'information, la réalisation de prises de vue photographiques et vidéos, la maintenance et le développement des sites internet ; des dépenses de communication interne.

Les dépenses effectuées par les **services déconcentrés** en 2020 se sont élevées à 0,4 M€ en AE et en CP et concernent des actions locales de communication liées au secteur travail.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Aucune dépense d'intervention n'a été effectuée sur l'action n°11 en 2020

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	3 640 000	3 640 000	0	0	0
Crédits de paiement	0	3 640 000	3 640 000	0	0	0

Aucun crédit n'a été exécuté sur cette action au titre du PIC, dans la mesure où les crédits ont été inscrits en LFI sur l'action n°11, mais exécutés sur l'action n°8 (cf. action n°8).

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 612 778 3 535 625	14 612 778 3 535 625		14 217 856 4 542 382	14 217 856 4 542 382

L'action n°12 regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches du ministère chargé du travail. Les services responsables de cette action sont la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et les services chargés des études, statistiques et évaluations (SESE) des DI(R)ECCTE.

L'écart constaté (-11,1 M€ en AE et -9,7 M€ en CP) entre la prévision et l'exécution s'explique principalement par le fait que la dotation en crédits d'évaluation dédiée au PIC (6,4 M€ en AE et CP) est inscrite en LFI sur l'action n°12 mais exécutée sur l'action « Fonctionnement des services » (Cf. action n°8).

Ainsi, hors PIC, l'écart entre la dotation (8,2 M€ en AE et 7,8 M€ en CP) et l'exécution, est en 2020, de **-4,7 M€ en AE et -3,3 M€ en CP**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 612 778	3 191 985	14 217 856	4 041 484
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 698 637	2 194 107	13 303 715	2 840 609
Subventions pour charges de service public	914 141	997 878	914 141	1 200 875
Titre 6 : Dépenses d'intervention		343 640		500 898
Transferts aux autres collectivités		343 640		500 898
Total	14 612 778	3 535 625	14 217 856	4 542 382

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n°12 s'élèvent à **3,2 M€ en AE et 4 M€ en CP** et se décomposent de la façon suivante :

Les dépenses de fonctionnement hors SCSP : 2,2 M€ en AE 2,9 M€ en CP

Ces crédits financent les coûts des opérations menées, d'une part par la DARES et, d'autre part, par les SESE des DI(R)ECCTE.

En M€	Consommation AE	Consommation CP
Etudes et statistiques (DARES)	2,1	2,8
Etudes et statistiques (DI(R)ECCTE)	0,1	0,1
TOTAL	2,2	2,9

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2020 par la DARES s'élèvent à 2,1 M€ en AE et 2,8 M€ en CP, soit un écart de -5,2 M€ en AE et -4,1 M€ en CP par rapport à la dotation prévisionnelle hors PIC.

Cet écart s'explique principalement pour les raisons suivantes :

- de moindres dépenses, à hauteur 2,7 M€ d'AE et 1,1 M€ de CP, sont imputables majoritairement aux conséquences de la crise sanitaire. Certains projets d'expérimentation et de testing sur la discrimination ont été suspendus, des enquêtes et études sur les organismes de formation et sur les dépenses de formation ont été reportées, la grande majorité des projets financés dans le cadre des appels à projets de recherche a dû être prolongée au-delà de 2020. Plusieurs enquêtes européennes telles que le programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) ou l'enquête européenne CVTS (*Continuing Vocational Training Survey*) sur la formation professionnelle continue ont également été déprogrammées de 2020.

Parallèlement, la DARES a été fortement mobilisée sur l'évaluation des effets de la COVID19 sur le marché du travail sans que cela n'ait d'impact budgétaire conséquent, les données nécessaires étant disponibles et traitées en interne : activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre, activité partielle, restructurations, inscriptions à Pôle emploi, entrées en formation des demandeurs d'emploi, etc. Cette forte mobilisation des équipes sur ces évaluations a gelé de nouveaux projets d'enquêtes et d'études.

- une minoration de 820 K€ de la dépense, du fait de rétablissements de crédits, correspondant à la participation d'autres administrations centrales à certaines enquêtes et projets. A titre d'exemple, la DGAFP et la DREES contribuent à l'enquête auprès des employeurs publics et privés sur les conditions de travail et la gestion des risques professionnels.

En 2020, la DARES a redéployé, au sein de son BOP, 700K€ de l'action 12 à l'action 9, ce qui lui a permis de financer des besoins en informatique statistique, sans ressources complémentaires, et ainsi de poursuivre son action de réception et de traitement des données issues de la DSN, pour reconstituer les mouvements de main-d'œuvre. De plus, au regard du volume de données exploitables, cet investissement est stratégique à terme, dans l'intérêt de l'administration et des usagers.

La DARES a mobilisé ses crédits pour poursuivre sa mission de production statistique récurrente avec, en particulier, l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO).

Les dépenses effectuées en 2020 ont permis à la DARES de poursuivre des enquêtes sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, sur les conditions de travail et les risques psycho sociaux, ainsi que sur le parcours des apprentis. Une nouvelle enquête nommée TRACOV (Enquête nationale sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire liée au COVID19) a été construite et notifiée en fin d'année.

La DARES a également poursuivi l'évaluation de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue durée ». Elle a participé à l'enquête sur les modes de garde et à l'enquête « Autonomies » menées par la DREES, ainsi qu'à l'enquête « Sortants » réalisée par Pôle emploi.

Elle a parallèlement contribué au programme de travail du Groupement d'intérêt scientifique « Centre de Recherche sur l'Expérience, l'Âge et les Populations au Travail » (GIS-CREAPT), rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et participé au financement des enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2020 par les DI(R)ECCTE se sont élevées à 0,08 M€ en AE et 0,05 M€ en CP. Au sein des DI(R)ECCTE, les SESE apportent leurs compétences d'expertise statistique, d'analyse socio-économique et d'évaluation et assurent la qualité des remontées statistiques administratives en appui à l'action des directions régionales.

Les subventions pour charges de service public : 1,0 M€ en AE et 1,2 M€ en CP

Subventions	Consommation en AE	Consommation en CP
CEREQ	902 754 €	902 754 €
Autres	95 124 €	298 121 €
Total	997 878 €	1 200 875 €

Ces crédits concernent essentiellement la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), établissement public chargé de conduire des travaux d'études et de recherche dans les domaines du marché du travail, des qualifications et de la formation professionnelle. Le montant est de 902 754 € en AE et CP, dont 78 % correspondent à des charges de personnel.

La DARES attribue par ailleurs dans le cadre de ses appels à projets de recherche des subventions allouées à des entités, telles que les universités et les instituts de recherche ou encore le CNRS, considérées comme entités contrôlées par l'Etat. Elles sont de ce fait comptablement exécutées comme des « Subventions pour charge de service public ».

La DARES a attribué à ce titre pour 2020, 95 124€ de subventions: d'une part une subvention dans le cadre de l'appel à projet de recherche (APR) « Evaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 (volet 1) : quel impact des nouvelles règles régissant les relations individuelles de travail et la rupture des contrats de travail sur l'emploi ? » et, d'autre part, un financement complémentaire a été attribué à un projet de l'APR « Les relations de travail dans un contexte de réformes institutionnelles » (Post Réponse), nécessairement prolongé du fait de la crise sanitaire.

En matière de consommation des CP, des acomptes intermédiaires ont été versés à hauteur de 298 121€ au titre de subventions attribuées dans le cadre d'APR notifiés en 2018 sur les « Formes d'économie collaborative et protection sociale », de l'APR « Face aux risques professionnels et aux atteintes à la santé, quelle prévention ? » (Post SUMER/RPS) et de l'APR « Les relations de travail dans un contexte de réformes institutionnelles » (Post Réponse). Quelques soldes ont été versés au titre de l'APR « Quels usages des contrats courts ? ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2020, les dépenses d'intervention de la DARES se sont élevées à 343 640 € en AE et 500 898 € en CP.

Dans ce cadre, la DARES a notamment participé au financement de la Chaire de sécurisation des parcours professionnels à la Fondation du risque et à la création de la Chaire de recherche Travail à l'Ecole économique de Paris. Elle a également versé à l'OCDE la contribution obligatoire de la France à l'enquête PIAAC.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	4 000 000	4 000 000	0	0	0
Crédits de paiement	0	4 000 000	4 000 000	0	0	0

La dotation en crédits d'évaluation dédiée au PIC (6,4 M€ en AE et CP) est inscrite en LFI sur l'action n°12 mais exécutée sur l'action « Fonctionnement des services » (Cf. action n°8).

ACTION

13 – Politique des ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Politique des ressources humaines	1 253	29 861 460	29 861 460	1 253	28 932 219	28 932 219
		27 506 823	27 508 076		25 923 277	25 924 530

L'action n° 13 regroupe les dépenses de personnel hors masse salariale suivantes :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme, à l'exception des moyens de formation transverses des agents affectés dans les DI(R)ECCTE ;
- les frais liés à la médecine de prévention et actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition des services centraux du ministère et de gratification des stagiaires ;
- la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Institut national du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (INTEFP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		1 253		1 253
Prestations sociales et allocations diverses		1 253		1 253
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 861 460	26 761 798	28 932 219	25 178 252
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 952 846	13 167 108	15 023 605	11 583 562
Subventions pour charges de service public	13 908 614	13 594 690	13 908 614	13 594 690
Titre 6 : Dépenses d'intervention		745 025		745 025
Transferts aux entreprises		25		25
Transferts aux autres collectivités		745 000		745 000
Total	29 861 460	27 508 076	28 932 219	25 924 530

Une dépense de titre 2 est inscrite sur l'exercice 2020 en raison d'une erreur d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n° 13 s'élèvent à **26,8 M€ en AE et 25,2 M€ en CP** et se décomposent de la façon suivante :

- **Les dépenses de fonctionnement hors SCSP : 13,3 M€ en AE et 11,8 M€ en CP**

Postes de dépenses (en M€)	AE	CP
Action sociale	6,7	6,2
Formation	1,1	1,0
Gestion RH hors paie (remboursement de personnes mises à disposition, gratifications de stagiaires...)	3,7	4,2
Accompagnement RH	1,8	0,4
Total	13,3	11,8

Les écarts entre la prévision et la réalisation des dépenses de fonctionnement de l'action 13 s'expliquent principalement par le report de la mise en place des nouvelles structures issues de la réforme OTE (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – DREETS) du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2021, et par la crise sanitaire.

Les dépenses relatives à l'action sociale (titre 3) s'élèvent à 6,7 M€ en AE et 6,2 M€ en CP, réparties entre administration centrale (0,8 M € en CP) et services déconcentrés (5,4 M€ en CP). Elles sont détaillées dans la partie « action sociale-hors titre 2 » des dépenses de personnel.

Les dépenses relatives à la formation s'élèvent à 1,1 M€ en AE et 1 M€ en CP (0,8 M€ en CP sur le budget de l'administration centrale et 0,2 M€ en CP sur le budget des services déconcentrés).

En administration centrale, ces dépenses financent les préparations aux concours et examens des corps communs et spécifiques, les formations continues principalement dans les domaines de formation suivants : management, ressources humaines, achats publics, économie, finances et gestion, communication, informatique et bureautiques et langues, et les formations individuelles dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Elles financent aussi les frais pédagogiques afférents au recrutement des apprentis.

La gestion des formations a été particulièrement affectée par la crise sanitaire, les marchés de formation ayant été modifiés pour permettre les formations à distance.

Dans les DI(R)ECCTE, les dépenses de formation constatées sont, en métropole, principalement liées au paiement des formations des apprentis de la fonction publique. En effet, les plans régionaux de formation métier (PRFM) des DIRECCTE métropolitaines sont gérés de façon mutualisée par l'INTEFP.

Les dépenses relatives à la gestion RH hors titre 2 s'élèvent à 3,6 M€ en AE et 4 M€ en CP, et correspondent principalement :

- au remboursement des agents mis à disposition de l'administration centrale par les divers partenaires du ministère (Pôle emploi, Mutualité sociale agricole, etc.) pour 3,9 M€ en CP;
- au paiement des gratifications des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis en stage pour 0,07 M€ en CP (0,03 M€ en administration centrale et 0,02 M€ en services déconcentrés).

Les dépenses relatives à l'accompagnement à la gestion des ressources humaines s'élèvent à 1,8 M€ en AE et 0,4 M€ en CP.

Un dispositif d'appui aux réorganisations et aux évolutions managériales en administration centrale et en services déconcentrés a été mis en place et piloté par un pôle d'accompagnement du management et des organisations au sein des ministères sociaux. Il propose des accompagnements collectifs (CODIR, nouvelles structures...) ou des accompagnements individuels (bilan compétence, formations managériales, coaching...). En 2020, l'action prioritaire a porté essentiellement sur l'accompagnement des nouvelles structures issues de la réforme OTE. Il a pu être initié un premier accompagnement collectif auprès de 15 DRJSCS / DIRECCTE qui va être poursuivi et complété en 2021 en fonction des diagnostics réalisés. Un important dispositif d'accompagnement RH avait été programmé mais il n'a pu commencer qu'à partir du second semestre 2020, ayant pour conséquence une faible consommation de CP au regard des AE engagées. En effet, la réforme de l'OTE initialement prévue au 1^{er} janvier 2021 a été reportée au 1^{er} avril 2021 concernant la création des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités..

• **La SCSP versée à l'INTEFP : 13,6 M€ en AE et en CP**

En 2020, cette SCSP s'est élevée à 13 594 690€ en AE et en CP. Opérateur de l'Etat, l'INTEFP est en charge de la formation initiale et continue des agents de la mission « Travail et emploi », affectés en administration centrale et en DI(R)ECCTE.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La dépense d'intervention correspond au versement d'une subvention complémentaire à l'INTEFP pour lui permettre, dans une logique de mutualisation, de financer et mettre en œuvre les plans régionaux de formation métier (PRFM) des DIRECCTE (métropole) à hauteur, en 2020, de 0,57 M€ en AE et CP. Ce montant correspond au versement de la subvention complémentaire, en une seule fois, pour les exercices 2020 et 2021.

Les dépenses que l'INTEFP a pu effectuer en 2020 à partir de ces deux subventions sont développées dans la partie « opérateurs ».

ACTION**14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 871 502 71 199 218		67 871 502 71 199 218	67 871 502 71 199 218		67 871 502 71 199 218

PERSONNELS METTANT EN ŒUVRE LES POLITIQUES D'ACCES ET DE RETOUR À L'EMPLOI

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 14 contribuent aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail. Leur nombre s'élève à 969 ETPT annuels, soit 11,2 % des emplois consommés en 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	67 871 502	71 199 218	67 871 502	71 199 218
Rémunérations d'activité	42 051 844	43 488 623	42 051 844	43 488 623
Cotisations et contributions sociales	25 232 126	27 156 466	25 232 126	27 156 466
Prestations sociales et allocations diverses	587 532	554 129	587 532	554 129
Total	67 871 502	71 199 218	67 871 502	71 199 218

ACTION**15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172 90 866 821		83 443 172 90 866 821	83 443 172 90 866 821		83 443 172 90 866 821

PERSONNELS METTANT EN ŒUVRE LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Constitués d'une partie des effectifs de la DGEFP et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 15 contribuent aux politiques publiques visant à prévenir et à prévoir l'impact des restructurations économiques. Leur nombre s'élève à 1 365 ETPT annuels, soit 15,8 % des emplois consommés en 2020.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	83 443 172	90 866 821	83 443 172	90 866 821
Rémunérations d'activité	51 182 684	55 746 751	51 182 684	55 746 751
Cotisations et contributions sociales	31 661 157	34 541 957	31 661 157	34 541 957
Prestations sociales et allocations diverses	599 331	578 112	599 331	578 112
Total	83 443 172	90 866 821	83 443 172	90 866 821

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 155 990	0	1 155 990	0	0	0
Crédits de paiement	1 155 990	0	1 155 990	0	0	0

La dotation en crédits dédiée au PIC est inscrite en LFI sur l'action n°15 mais exécutée sur l'action « Fonctionnement des services » (cf. action n°8).

ACTION

16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687		332 954 687	332 954 687		332 954 687
	323 394 574		323 394 574	323 394 574		323 394 574

PERSONNELS METTANT EN ŒUVRE LES POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DE TRAVAIL

Les effectifs de l'action 16 sont les plus nombreux. Ils participent à l'action de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail, d'amélioration de la qualité et de l'effectivité du droit, de développement du dialogue social et de démocratie sociale, ainsi que de lutte contre le travail illégal. Ils regroupent les effectifs de la direction générale du travail (DGT) et des agents des services déconcentrés, notamment les agents de l'inspection du travail affectés dans les unités de contrôle. Leur nombre s'élève à 4 555 ETPT annuels, soit 52,7 % des emplois consommés en 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	332 954 687	323 394 574	332 954 687	323 394 574
Rémunérations d'activité	199 958 132	197 870 333	199 958 132	197 870 333
Cotisations et contributions sociales	130 969 004	123 604 850	130 969 004	123 604 850
Prestations sociales et allocations diverses	2 027 551	1 919 391	2 027 551	1 919 391
Total	332 954 687	323 394 574	332 954 687	323 394 574

ACTION

17 – Personnels de statistiques, études et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214	15 793 817	21 364 214	21 364 214	15 793 817	21 364 214

PERSONNELS DE STATISTIQUES, ETUDES ET RECHERCHE

Les effectifs de l'action 17 participent, en administration centrale (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES) et dans les services en charge des études, des évaluations et des statistiques des services déconcentrés, aux activités de production et de mise à disposition d'informations statistiques sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, à la conduite et à la diffusion de travaux d'évaluation des politiques publiques de la mission et au développement des travaux de recherche et d'études. Leur nombre s'élève à 264 ETPT annuels, soit 3,1 % des emplois consommés en 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	21 364 214	15 793 817	21 364 214	15 793 817
Rémunérations d'activité	13 554 348	10 083 624	13 554 348	10 083 624
Cotisations et contributions sociales	7 476 183	5 508 997	7 476 183	5 508 997
Prestations sociales et allocations diverses	333 683	201 195	333 683	201 195
Total	21 364 214	15 793 817	21 364 214	15 793 817

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

18 – Personnels transversaux et de soutien

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607 99 237 653		93 220 607 99 237 653	93 220 607 99 237 653		93 220 607 99 237 653

PERSONNELS TRANSVERSAUX ET DE SOUTIEN

Constitués des agents chargés des fonctions d'état-major et de soutien des cabinets ministériels, des agents des directions supports du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés exerçant des fonctions analogues, les effectifs de l'action 18 s'élèvent à 1 446 ETPT annuels, soit 17,7 % des emplois consommés en 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	93 220 607	99 237 653	93 220 607	99 237 653
Rémunérations d'activité	56 867 731	59 210 346	56 867 731	59 210 346
Cotisations et contributions sociales	35 400 973	38 988 882	35 400 973	38 988 882
Prestations sociales et allocations diverses	951 903	1 038 425	951 903	1 038 425
Total	93 220 607	99 237 653	93 220 607	99 237 653

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	904 818	904 818	914 141	914 141	1 155 363	984 285
Subventions pour charges de service public	904 818	904 818	914 141	914 141	1 155 363	984 285
Universités et assimilés (P150)	36 813	125 230			93 288	122 007
Subventions pour charges de service public	36 813	125 230			99 506	122 007
Transferts					-6 218	
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)		39 817			-231	53 089
Subventions pour charges de service public		39 817			-231	53 089
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)		153 561			113 930	142 444
Subventions pour charges de service public		153 561			113 930	142 444
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)						29 883
Subventions pour charges de service public						29 883
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	14 278 614	14 278 614	13 908 614	13 908 614	14 164 690	14 164 690
Subventions pour charges de service public	13 908 614	13 908 614	13 908 614	13 908 614	13 594 690	13 594 690
Transferts	370 000	370 000			570 000	570 000
Total	15 220 245	15 502 040	14 822 755	14 822 755	15 527 039	15 496 398
Total des subventions pour charges de service public	14 850 245	15 132 040	14 822 755	14 822 755	14 963 258	14 926 398
Total des transferts	370 000	370 000			563 782	570 000

La DARES a alloué en 2020, sur l'action n°12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche, des subventions pour la conduite de travaux de recherche à :

- des opérateurs du domaine des études et de la recherche (CEREQ, CNRS et INSERM) ;
- des opérateurs du domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur (Universités et assimilés, autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche).

Par ailleurs, l'action n°13 – Politique des Ressources humaines porte chaque année la subvention pour charges de service public versée à l'INTEFP, opérateur de l'Etat en charge de la formation initiale et continue des agents de la mission « Travail et emploi », affectés en administration centrale et en DI(R)ECCTE. En outre une subvention complémentaire de 0,57 M€ en AE et CP a également été versée en 2020 à l'INTEFP, pour permettre le financement des PRFM (Plans régionaux de formation métiers) des DIRECCTE.

L'ensemble de ces dépenses est comptabilisé comme « Subventions pour charges de service public » (catégorie budgétaire 32) dans la mesure où il s'agit de crédits destinés à des entités dites « contrôlées » par l'Etat.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle		3	88	11	4	0	0
		3	88	10	5	0	0
		1	87	15	0	4	0
Total		3	88	11	4	0	0
		3	88	10	5	0	0
		1	87	15	0	4	0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	88	87

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-2	-2

Le schéma d'emplois de l'INTEFP a été fixé pour 2020 à -2 emplois (en ETP) et le plafond d'emplois porté à 88 emplois (en ETPT). Cet effort est resté identique à celui demandé pour 2018 et 2019. Il a fait suite à une période de maintien à 93 ETPT du plafond d'emplois entre 2014 et 2017.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

INTEFP - INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INTEFP créé en 1975, est depuis 2016 un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Il est composé d'un établissement principal situé à Marcy-L'étoile et de six centres interrégionaux de formation (CIF) situés à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris.

Ses missions sont définies par le décret 2005-1555 du 15 décembre 2005. Il a en charge la formation professionnelle des agents du ministère du travail :

- la formation initiale des inspecteurs du travail;
- la préparation aux concours d'inspecteurs et contrôleurs du travail ;
- la formation continue de l'ensemble des agents du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion en administration centrale comme dans les services déconcentrés ;
- la formation interministérielle dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail notamment ;
- la formation interinstitutionnelle en matière de travail illégal ;
- la mise en œuvre d'actions de partenariat et de coopération aux niveaux national et international avec des administrations et des institutions publiques dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Les actions de formation proposées par l'INTEFP sont priorisées annuellement à la suite d'une concertation entre les directions d'administration centrale « métier », le secrétariat général des ministères sociaux et l'opérateur.

Parallèlement à cette mission structurante, l'INTEFP dispense, en application de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, les formations communes aux représentants des organisations syndicales salariées et aux employeurs ou leurs représentants.

Son budget initial pour 2020 s'élève à 17,8 M€ en AE et 17,1 M€ en CP. Il est financé essentiellement par une subvention pour charges de service public versée par le programme 155, et son plafond d'emplois est de 88 ETPT.

L'activité de formation de l'INTEFP a bien entendu été fortement affectée en 2020 par les effets de la crise sanitaire, tant quantitativement qu'à travers la nature de ses interventions. D'une part, l'institut a déporté une partie de ses activités traditionnelles pour concourir activement à la lutte contre la pandémie (constitution et pilotage de la taskforce ministérielle, formation des agents aux dispositifs d'urgence tels que l'activité partielle, requalification d'une partie de ses installations en centre d'isolement pour l'accueil de cas Covid en région Auvergne-Rhône-Alpes). D'autre part, les modalités de la formation proprement dite ont été sensiblement percutées et donc revisitées par les effets du confinement. En 2020, l'INTEFP a formé 8290 stagiaires représentant 27 370 journées/stagiaires. Par rapport à 2019 cela représente une baisse de 50% du nombre de journées/stagiaires, ce qui explique une exécution budgétaire un peu en-deçà de ce qui était initialement prévu.

L'INTEFP a donc dû s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire et en particulier développer son offre de formations à distance Et, plus généralement, anticiper sur le « virage numérique » de son modèle de formation.

D'ailleurs, c'est en capitalisant sur l'expérience acquise durant le premier confinement du printemps 2020, que la rédaction du projet d'établissement de l'INTEFP pour les années 2021 à 2024 est intervenue et a été finalisée en fin d'année. Ce projet se fonde sur quatre axes « accélérer le virage numérique », en développant son offre de formation à

distance pour les personnels du ministère ; « renouveler la fonction Ecole » ; « consolider la fonction Institut » et « optimiser les fonctions d'appui en garantissant des ressources soutenables ».

Par ailleurs, face au besoin urgent d'outiller les entreprises sur l'évaluation des risques d'exposition de leurs salariés à la Covid-19 et les moyens de s'en prémunir pour pouvoir poursuivre l'activité, l'INTEFP a été désigné mi-mars 2020 pour piloter la *taskforce* du ministère du Travail relative à la Santé et Sécurité au travail.

L'INTEFP a donc mobilisé ses différents services et départements, son réseau de formateurs et de partenaires ainsi que l'ensemble des DIRECCTE pour construire des outils didactiques en un temps record : des « fiches métier », publiées et mises à jour quotidiennement sur le site du ministère du Travail pendant tout le premier confinement, avec un reporting auprès de la ministre du Travail. Ces fiches ont permis aux salariés comme aux employeurs des secteurs dits essentiels et dont l'activité ne s'est jamais interrompue d'avoir les bons repères sur les conditions dans lesquelles, lorsque le télétravail n'était pas possible, le travail au contact du public ou d'autres travailleurs pouvait être effectué (aides à domicile, métiers de la propreté, etc.). Elles ont également permis de proposer un référentiel partagé et harmonisé, utilisé sur le terrain par les employeurs, les inspecteurs du travail, ou encore, les représentants du personnel.

Par la suite, les missions de la *taskforce* se sont élargies avec le pilotage de l'instruction des guides, chartes et accords que les branches professionnelles ont dû rédiger et soumettre à la validation du ministère du Travail dans le cadre de la prévention des risques liés à la covid-19, à l'intention des entreprises de leur secteur d'activité. 60 guides professionnels (fiches et guides confondus) ont ainsi été produits pour présenter les recommandations en termes de continuité d'activité et de prévention des risques professionnels pour les salariés ne pouvant télétravailler pour chacun des secteurs concernés.

Cette mission a représenté une ingénierie complexe et le pilotage d'un processus aux multiples acteurs : représentants des branches professionnelles, agents de l'INTEFP en renfort, agents de la DGT ou d'autres administrations centrales, experts extérieurs.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P138 – Emploi outre-mer		27				
Transferts		27				
P102 – Accès et retour à l'emploi						
Transferts						
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	1 090	446			-4	670
Subventions pour charges de service public	1 091	429				670
Transferts	-1	17			-4	
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	14 279	14 279	13 909	13 909	14 165	14 165
Subventions pour charges de service public	13 909	13 909	13 909	13 909	13 595	13 595
Transferts	370	370			570	570
Total	15 368	14 751	13 909	13 909	14 160	14 835

Une recette de 570 000 € en provenance du programme 155 a été allouée en sus de la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2020. Il s'agit d'une recette fléchée allouée à l'opérateur qui mutualise l'organisation et l'exécution des plans régionaux de formation métier (PRFM) des DIRECCTE. Elle doit permettre à l'opérateur de financer les coûts de ces formations en 2020 et 2021.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	8 578	7 088 1 622	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	13 595 13 595	13 595 13 595
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 962	6 616	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		355
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 134 1 134	1 255 1 255	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3 003 606	991 615
Total des charges	17 540	13 704	Total des produits	16 598	14 941
Résultat : bénéfice		1 237	Résultat : perte	942	
Total : équilibre du CR	17 540	14 941	Total : équilibre du CR	17 540	14 941

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	414		Capacité d'autofinancement		1 877
Investissements	725	620	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 139	620	Total des ressources		1 877
Augmentation du fonds de roulement		1 257	Diminution du fonds de roulement	1 139	

* Voté

L'écart notable des dépenses entre le BI 2020 et le compte financier s'explique par la diminution de l'activité de formation en général, notamment en présentiel, en raison de la crise sanitaire.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 578	8 578	7 655	7 655
Fonctionnement	8 438	7 828	5 849	5 137
Intervention	0	0	0	0
Investissement	871	725	651	570
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 887	17 130	14 155	13 362
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	1 622	1 622

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	14 097	13 989
Subvention pour charges de service public	13 595	13 595
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	502	394
Recettes fléchées	1 895	1 611
Financements de l'État fléchés	1 331	1 282
Autres financements publics fléchés	507	329
Recettes propres fléchées	57	0
Total des recettes (C)	15 992	15 599
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 237
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 139	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
INTEFP	8 578 7 655	8 438 5 849	7 828 5 137	0 0	0 0	871 651	725 570	17 887 14 155	17 130 13 362
Total	8 578 7 655	8 438 5 849	7 828 5 137	0 0	0 0	871 651	725 570	17 887 14 155	17 130 13 362

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 139	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	13

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 139	14
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 291
Abondement de la trésorerie fléchée	0	193
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 099
Total des besoins	1 139	2 305

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 237
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	67
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2 305
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 139	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 139	0
Total des financements	1 139	2 305

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	99	98	102
– sous plafond	88	88	87
– hors plafond	11	10	15
<i>dont contrats aidés</i>	4	5	
<i>dont apprentis</i>			4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3	1
– rémunérés par l'État par ce programme		3	1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La hausse des emplois « hors plafond » concerne les formations communes aux représentants des organisations syndicales salariées et aux employeurs ou leurs représentants.

En réalisation 2019 et prévision 2020, les 4 et 5 ETPT indiqués hors plafond concernaient des apprentis, et non pas des contrats aidés.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | OPÉRATEURS